IMT Nuremberg Archives

H – 870

International Court of Justice

H0870-0002

Notice.

Not to be publicized until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

A ne pas publier avant présentation devant le tribunal en session publique et seulement la partie reellement versee au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jener Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

H0870 - 0003

COPIE

Doc. Nr. 386-PS

Berlin, le IO novembre I937

Procés Verbal

de la conférence tenue à la Chancellerie du Reich le 5 novembre I937 de I6 heures I5 à 20 h 30.

Etaient présents :

le Führer und Reichskanzler

le Ministre de la Guerre du Reich, Général-feldmarschall von Blomberg.

Le Commandant en chef de l'armée de terre Général-oberst Baron von Fritsch

Le Commandant en chef de la marine de guerre, Général-admiral Dr.hc Raeder.

Le Commandant en chef de l'Armée de l'Air, Général-ol Goering

Le Ministre des Affaires étrangères, Baron von Neur

Colonel Hossbach

Le Führer constata tout d'abord que l'objet de la conférence de ce jou était d'une telle importance que, dans d'autres pays, il aur sans doute été porté devant le forum du Conseil des Ministre mais que lui - Führer-, précisément à cause de l'importance des questions à traiter, renonçait à en discuter au Conseil des Ministres. Les déclarations qui vont suivre sont, dit-il le résultat de réflexions approfondies et de l'expérience de ses 4 ans et demi de gouvernement. Son intention est d'ex poser ses principes relatifs aux possibilités et aux nécessi du développement de notre situation politique à l'extérieur. plus, dans l'intérêt d'une politique allemande de longue ha ne il demande qu'on considère ses déclarations comme son tes

.....

H0870 - 0004

tament politique au cas où il viendrait à disparaître.

Le Führer déclara ensuite :

Le but de la politique allemande est la sécurité et le maintien de la masse du peuple et de son accroissement, ainsi donc il s'agit d'un problème d'espace.

suite 4

H0870 - 0005

La masse du peuple allemand comprend 85 millions d'êtres qu suivant le nombre des habitants et l'ensemble de l'espace h bitable en Europe représentent un noyau racial si fortement constitué qu'on ne peut en rencontrer de pareil dans un aut pays et que, d'autre part, il contient en lui-même plus de droit à plus d'espace vital que chez d'autres peuples. Si dans le domaine de l'espace on n'a obtenu aucun résultat po litique correspondant au noyau racial allemand, c'est une conséquence d'un développement historique de plusieurs siècles et, compte tenu de la continuation de cette situation politique, le plus grand danger pour le maintien du germani à son niveau actuel. Un arrêt du recul du germanisme en Au che et en Tchéco-Slovaquie est aussi peu possible que le ma tion de la situation actuelle en Allemagne même. Au lieu l'accroissement intervient la stérilisation qui devrait av comme conséquence des tensions de nature sociale après une série d'années, parce que des idées politiques et les idéo logies ne peuvent être durables qu'aussi long-temps qu'elles peuvent fournir la base nécessaire à la réa lisation des prétentions vitales positives d'un peuple. L'a venir allemand est donc exclusivement conditionné par la solution du besoin d'espace et cette solution ne peut natu rellement être cherchée que pour une durée limitée à envi I à 3 générations.

Avant d'étudier la question du remède au manque d'espace, faut se demander si une solution viable du problème allem peut être obtenue par le moyen de l'autarcie ou d'une par cipation accrue à l'économie mondiale.

Autarcie: Exécution seulement possible avec une énergique conduite nationale socialiste de l'Etat, ce qui est la cond tion préalable. Voici le résultat des possibilités de ré

H0870 – 0006

lisation :

A) Dans le domaine des matières premières, autarcie relative mais pas totale,

I) pour autant que le charbon est nécessaire à la production des matières premières, l'autarcie est possi

suite 5

H0870 – 0007

2) En ce qui concerne les minerais la situation est déjà beaucoup plus délicate; par contre elle est plus facile pour les besoins en fer -possibilité de les couvrir nous-mêmes et le métal léger avec d'autres matières premières - cuivre, étc
3) fibrines- possibilité de couvrir nos besoins par nous-mêmes si nous avons suffisamment de bois.
4) matières grasses pour l'alimentation : possible.

B) Dans le domaine de l'alimentation il faut répondre par un "Non" très net à la question de l'autarcie. A l'augmentation générale du niveau de la vie à correspondre, par rapport à l'époque d'il y a 30-40 ans, un accroissement des besoins et de la consommation nationale, producteurs et paysans compris. Le bénéfice de l'augmentation de la production a servi à couvrir l'augmentation des besoins, et n'a donc pas représenté une augmentation absolue de la production. Une autre augmentation de la production en exploitant le sol au maximum est à peine possible, le sol s'épuisant par suite de l'emploi des engrais artificiels et il est par conséquent évident que, même avec la plus forte augmentation de production, on ne peut pas éviter une participation au marché mondial. La sortie de devises pour assurer le ravitaillement par l'importation déjà importante en cas de bonne moisson prend des proportions désastreuses en cas de mauvaise récol La possibilité de la catastrophe croît avec l'augmentation de la population et il faut dire que l'excédent des naissances, qui est de 560.000 annuellement, a comme conséquence u augmentation de la consommation du pain, parce que l'enfant mange plus de pain que l'adulte.

Remédier aux difficultés du ravitaillement en diminuant de manière durable le niveau de la vie et en prenant des mesu

35

H0870 – 0008

de ationalisation est une impossibilité dans un continent où le niveau de vie est sensiblement uniforme. Depuis que le problème du travail a été résolu et que le pouvoir de consommation est devenu complet, il serait possible de faire encore de petites corrections à notre propre production agricole mais non de modifier positivement la base de notre ravitaillement. Ainsi l'autarcie

Suite 6

H0870 - 0009

aussi bien dans le domaine du ravitaillement que dans la totalité est caduque.

Participation à l'économie mondiale.

Cette participation à des limites que nous ne pouvons pas supprimer . Les mouvements de la situation économique s'opposent à l'établissement d'une base sure de la situation allemande, les contrats commerciaux n'offrent aucune garantie pour leur exécution pratique. Il faut particulièrement réfléchir au fait que,depuis la grande guerre, on a industrialisé précisément les pays qui autrefois étaient exportateurs de denrées alimentaires. Nous vivions à l'époque des empires économiques à laquelle le penchant pour la colonisation s'approchait à nouveau de l'état primitif. Au Japon et en Italie le besoin d'extension avait des raisons d'ordre économique, de même qu'en Allemagne aussi la misère économique sera le mobile. Pour les pays étrangers aux grandes sphères économiques la possibilité d'une expansion économique est rendue particulièrement difficile.

L'élan donné à l'économie mondiale par les besoins de l'armement ne peut jamais former la base d'une réglementation économique d'une certaine durée, d'autant plus que les destructions économiques causées par le bolchevisme se sont opposées à cette règlementation. C'est une vraie faiblesse militaire de ces Etats qui ont édifié leur existence sur lecommerce extérieur. Comme notre commerce avec l'étranger passe par les régions maritimes dominées par l'Angleterre, c'est plus une question de sécurité des transports qu'une question de devises et c'est ce qui jette une lumière bien claire sur la grande faiblesse de notre situation alimentaire en temps de guerre. Le seul secours, qui nous paraîtra peut-être illusoire, c'est de nous procurer un plus grand espace vital, et cette aspiration a toujours été la cause de la formation des Etats et du mouvement des peuples,que cette aspiration n'ait rencontr

H0870 – 0010

aucun intérêt à Genève et auprès des Etats repus, est explicable
Si la sécurité de notre situation alimentaire figure en premier
plan, l'espace qui lui est nécessaire ne peut être recherché qu'

suite 7

H0870 – 0011

Europe, et non pas, en partant de conceptions libérales, capitalistes, dans l'exploitation de colonies.

Il ne s'agit pas de gagner des hommes mais un espace utilisable pour l'agriculture. Même les régions de matières premières devraient être, conformément au but poursuivi, recherchées dans l'annexion immédiate au Reich en Europe et non Outre-Mer, en quoi la solution devrait se répercuter sur une à deux générations. Ce qui deviendra [illegible] faire, en outre, dans les temps futurs devrait être abandonné aux générations suivantes. Le développement des grandes formations mondiales ne progresse que lentement, le peuple allemand avec son fort centre du Continent Européen. Que l'élargissement du territoire ne puisse se faire qu'en brisant les résistances et avec risques cela est prouvé par l'histoire de tous les temps (Empire Romain, Empire Britannique) Même des revers seraient inévitables. Ni autrefois, ni aujourd'hui il n'y a eu de territoires sans Maître. L'attaquant se heurte constamment au possesseur. Pour l'Allemagne, la question signifie : où les plus grands gains pourraient-ils être atteints avec le minimum de frais.

La Politique allemande devrait compter avec les deux adversaires nouveaux Anglais et Français, pour lesquels un puissant colosse allemand au centre de l'Europe serait une épine dans l'oeil, c'est pourquoi les deux Etats repoussent un nouveau renforcement allemand, aussi bien en Europe qu'outre Mer et pourraient constamment s'appuyer dans un refus sur l'approbation de tous les partis. Dans l'érection de points d'appuis militaires allemands outre-mer, les deux pays verraient une menace contre leurs relations maritimes, une sécurité du commerce allemand et par là un renforcement de la position allemande en Europe.

H0870 - 0012

L'Angleterre par suite de la résistance des Dominions, ne pourrait nous faire aucune cession de ses possessions coloniales. Après que, par suite du passage de l'Abyssinie en la possession des Italiens, s'est produite une perte de prestige de l'Angleterre, on ne doit plus compter sur une restitution de l'Afrique Orientale,

suite 3

37

H0870 – 0013

La bonne volonté de l'Angleterre consisterait tout au plus à satisfaire nos voeux coloniaux par la prise de Colonies qui, pour l'instant, ne sont pas possessions anglaises (par exemple Angola) La bonne volonté de la France se traduirait dans le même sens. Une discussion sérieuse au sujet de la restitution de nos colonie pourrait être prise en considér tion à un moment où l'Angleterre serait dans une position difficile et où le Reich Allemand serait fort et armé. Le Führer ne partage pas l'opinion que l'Empire est inébranlable. Les résistances contre l'Empire se trouveraient moins dans les pays conquis que chez les concurrents. L'Empire et l'Empire Romain ne sont pas comparables quant à leur possibilité de durée; ce dernier n'avait pas à faire face à des adversaires politiquement puissant, d'un caractère sérieux depuis les Guerres Puniques. Ce n'est que lorsque l'efficacité dissolvante provenant du Christianisme et lorsque les signes de vieillesse qui se retrouvent dans chaque Etat apparurent que l'ancienne Rome a succombé à l'assaut des Germains.

A côté de l'Empire Britannique se trouvent encore aujourd'hui un certain nombre d'Etats qui lui sont supérieurs. La métropole anglaise n'est en état de défendre ses possessions coloniales qu'en alliance avec d'autres Etats et non par ses propres forces Comment par exemple l'Angleterre défendrait-elle le Canada contre une attaque de l'Amérique, ou ses intérêts d'Extrême Orient contre une attaque des Japonais?.....

La suppression de la Couronne Anglaise, comme support de l'union de l'Empire serait déjà l'aveu que l'Empire Mondial ne pourrait plus être maintenu à la longue par la puissance politique. Des signes importants dans ce sens sont :

a) les efforts de l'Irlande vers l'autonomie.

38

H0870 - 0014

b) Les luttes constitutionnelles dans les Indes où l'Angleterre par ses demi-mesures a ouvert aux Hindous la possibilité d'utiliser par la suite le non accomplissement des promesses constitionnelles

suite

H0870 - 0015

à s'en tenir à ce pacte. Cette condition qui va de soi ne peut plus etre considérée cpmme remplie de la part de la France. La France a répondu aux offres amicales et aux assurances pacifiques répétées de l'Allemagne en violant le Pacte rhénan par une alliance militaire avec l'Union soviétique dirigée exclusivement contre l'Allemagne. Ainsi le Pacte rhénan de Locarno a perdu sa signification vérita et cessé pratiquement d'exister. L'Allemagne se considère de son coté également comme n'étant plus liée par ce Pact caduc.

Le gouvernement allemand est maintenant obligé de faire face à la situation nouvellement créee par ce trait situation qui est aggravée du fait que le traité franco-soviétique a trouvé son complément dans un traité d'all exactement parallèle entre l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie. Dans l'intérêt du droit élémentaire d'un pe à la sécurité de ses frontières et pour la sauvegarde de possibilités de défense, le gouvernement du Reich allema a rétabli en conséquence la souveraineté pleine et entiè du Reich dans la zone démilitarisée de la Rhénanie.

Mais dans le but de prévenir toute interprétati erronée de ses intentions et pour mettre hors de doute l caractère purement défensif de ces mesures,

H0870 - 0016

présenté un risque extraordinaire, et seule la rapidité de l'action prussienne en 1870 a empêché l'Autriche d'entrer dans la guerre. Si l'on place au sommet d'explications qui vont suivre la décision de l'emploi de la force avec le risque qu'elle comporte alors il faut encore répondre

suite 10

H0870 – 0017

en meme temps que pour exprimer son désir, resté toujours le meme d'une pacification effective de l'Europe, le Gouvernement du Reich se déclare, en vue de l'édification d'un système de garantie, pret à conclure de nouveaux accords sur la base des propositions suivantes :

1. Le gouvernement du Reich allemand se déclare pret à entrer immédiatement en négociations avec la France et la Belgique pour la constitution d'une zone démilitarisée des deux cotés et à donner d'avance son accord sincère et efficace à une telle proposition à la condition de l'égalité complète.

2. Le Gouvernement du Reich allemand propose, en vue de garantir l'intangibilité et l'inviolabilité des frontières un pacte de non-agression dont elle est prete à fixer la durée à 25 ans.

3. Le Gouvernement du Reich allemand désire inviter l'Angleterre et l'Italie à signer ce traité comme puissances garantes.

4. Le Gouvernement du Reich allemand est d'accord, dans le cas où le Gouvernement Royal des Pays-Bas le voudrait et où les autres co-signataires du traité le tiendrait pour convenable, à comprendre les Pays-Bas dans les parties contractantes.

5. Le gouvernement du Reich allemand est pret, en vue de renforcer encore ces arrangements de sécurité entre les Puissances occidentales à conclure un pacte aérien de nature à prévenir automatiquement et efficacement le danger d'attaques aériennes subites.

H0870 - 0018

6. Le gouvernement du Reich allemand renouvelle son offre de conclure des pactes de non-agression avec les Etats bornant l'Allemagne à l'Est par exemple la Pologne. Comme le Gouvernement lithanien a fait subir àsa position à l'é du problème de Memel une certaine correction, le Gouvernement du Reich allemand supprime l'exception qu'il avait d faire naguère pour la Lithuanie et se déclare pret, à la condition d'une autonomie réllement garantie du territoir de Memel, à signer aussi un tel traité de non-agression avec la Lithuanie.

7. Apres avoir obtenu enfin l'égalité des droits pour l'Allemagne et le rétablissement de toute la souveraineté sur tout le territoire du Reich, le Gouvernement du Reich allemand considère la raison essentielle de sa démission d la Société des Nations comme disparue. Il est donc pret à revenir dans la Société des Nations. Il exprime l'espoir qu'en un laps de temps convenable et par la voie des négociations amicales la question de l'égalité des droits coloniaux et celle de la disjonction du Statut de la Soci des Nations de sa base de Versailles seront résolues.

==========

Pour exactitude de la signature :

Signé :

Dr. H o r n
Avocat

41

H0870 - 0019

Si l'on accepte le développement de la situation qui conduisait de notre part à une initiative méthodique dans les années 1943-45 l'attitude de la France, de l'Angleterre, de la Pologne et de la Russie peut être à l'avance jugée comm suit:

suite 12

H0870 - 0020

Le Fuehrer croit grandement probable que l'Angleterre, et aussi la France, comme il est à prévoir, ont déjà rayé tacitement la Tchéquie et ont déjà pris leur parti de voir l'Allemagne régler un jour cette question.

Les difficultés de l'Empire et la perspective d'être impliquée dans une longue guerre européenne seraient des facteu décisifs de la non-participation de l'Angleterre à une guerre contre l'Allemagne. L'attitude anglaise ne resterait pas sans influence sur la France. Une action de la France sans l'appui de l'Angleterre, avec la perspective de voir son offensive arrêtée par nos fortifications de l'Ouest, serait peu probable. Sans l'aide anglaise on ne pourrait non plus s'attendre à un passage de l'armée française par la Belgique et la Hollande,nou ne pourrions pas non plus songer à ce passage, car il entraînerait forcément l'hostilité de l'Angleterre. Naturellement, une solution à l'Ouest serait un tout cas nécessaire pendant l'exécution de notre attaque contre la Tchécoslovaquie et l'Autriche A ce propos, il faut considérer que les mesures de défense de la Tchéquie sont renforcées chaque année et que la valeur intrinsèque de l'armée autrichienne se consolide également avec le temps. Quoique la densité de la population ne soit pas faible, particulièrement pour la Tchéquie, l'incorporation de l'Autriche et de la Tchéquie signifierait un gain de denrées alimentaires pour 5 à 6 millions d'hommes, en posant en principe l'émigration forcée de deux millions de Tchèques et d'un milli d'Autrichiens.

Le rattachement de ces deux pays à l'Allemagne amènera un sensible allègement au point de vue de la politique militai grâce à un raccourcissement de la frontière, à la libération d'effectifs militaires pour d'autres

42

H0870 – 0021

buts et à la possibilité de mettre sur pied de nouvelles troup jusqu'à concurrence d'environ I2 divisions, à raison d'une nouvelle division pour un million d'habitants.

Du côté de l'Italie, il ne faut pas s'attendre à des objections contre l'élimination de la Tchéquie; par contre, on n peut pas préjuger aujourd'hui de l'attitude de ce pays à l'égd de la question autrichienne, car cette attitude dépendra essentiellement du fait que le Duce sera encore vivant ou non.

L'Effet de surprise et la rapidité de notre action seront décisifs pour l'attitude de la Pologne. Avec la Russie dans le dos, ce pays sera peu enclin à entrer en guerre avec une Allemagne victorieuse.

A une intervention militaire russe il faut opposer la rapidité de nos opérations; par suite de l'attitude du Japon, une telle intervention est plus que douteuse.

Dans le cas n°2, paralysie de la France par suite d'une guerre civile, il faudrait toujours profiter de l'élimination de cette adversaire dangereux pour frapper la Tchéquie.

Le Fuehrer considérerait comme rapproché dans une certaine mesure le cas n°3 pouvant résulter des tensions actuelle dans la Méditerranée, situation qu'il mettrait éventuellement à profit à toute époque, même déjà en I938.

D'après les expériences fournies jusqu'ici par le cours des évènements militaires en Espagne, le Fuehrer ne jugerait pas imminente la fin de cette guerre civile. Si l'on tie compte du temps pris jusqu'ici par l'offensive de Franco, il serait possible que la guerre dure encore environ 3 années. D'autre part, du point de vue allemand, une victoire totale de Franco n'est pas désirable; nous serions plutôt intéressés à une continuation de la guerre et à la persistance des tensions.

H0870 - 0022

dans la Méditerranée. Si Franco reste sans partage maître de la péninsule espagnole, l'immixtion des Italiens et leur occupation des Baléares ne peuvent continuer.

Comme nous avons intérêt à voir la guerre durer en Espagne, la tâche de notre politique dans l'avenir le plus proche doit être d'aider l'Italie à rester aux Baléares. Mais ni la France, ni l'Angleterre ne peuvent tolérer l'établissement des Italiens dans ces îles et cela serait peut-être une cause de guerre de ces deux pays contre l'Italie, l'Espagne se mettant du côté des ennemis de cette dernière, en supposant qu'elle soit totalement aux mains du parti blanc. Dans une telle guerre une défaite italienne serait peu probable. Pour compléter ses stocks de matières premières, elle a le libre passage par l'Allemagne. Au point de vue de la conduite de la guerre, le Führer la représente de telle sorte que l'Italie restera sur la défensive à l'Ouest contre la France et qu'elle attaquera les colonies françaises nord-africaines en partant de la Libye.

Comme un débarquement franco-anglais de troupes sur la côte italienne n'entre pas en ligne de compte et qu'une offensive française par les Alpes vers le Nord de l'Italie serait très difficile et probablement stopée par les puissantes fortifications italiennes, le centre de gravité des opérations serait dans le nord de l'Afrique. La flotte italienne paralyserait dans une large mesure les transports de troupes d'Afrique en France, de sorte que cette dernière ne disposerait sur ses frontières du côté de l'Allemagne et de l'Italie que des forces métropolitaines.

Si l'Allemagne profite de cette guerre pour liquider la question autrichienne et tchéque, on doit supposer probable que l' [illegible], en guerre avec l'Italie,

H0870 – 0023

ne se déciderait pas à attaquer l'Allemagne. Une action de la France contre l'Allemagne ne peut être envisagée sans l'aide anglaise.

Le choix du moment de notre attaque contre la Tchéquie et l'Autriche devra dépendre du cours de la guerre italo-anglo-française et elle ne devra pas coïncider avec l'ouverture des hostilités entre ces états. Le Führer ne songe pas non plus à des accords militaires avec l'Italie; il veut plutôt rester indépendant et profiter de cette occasion unique pour entreprendre et terminer la campagne contre la Tchéquie, cette agression devant être "rapide comme l'éclair".

Le Feldmarschall von Blomberg et le colonel-général von Fritsch signalèrent à plusieurs reprises, dans l'appréciation de la situation, qu'il ne fallait pas que la France et l'Angleterre fussent nos adversaires et constatèrent que la guer contre l'Italie n'absorberait pas les effectifs de l'armée française dans une telle mesure qu'elle ne pût marquer une supériorité sur notre frontière occidentale. Le général von Fritsch estima à 20 divisions environ les forces françaises envoyées sur la frontière des Alpes contre l'Italie, de sorte que la supériorité française subsisterait sur notre frontière occidentale aux yeux des Allemands, ces forces auraient pour tâche d'envahi la Rhénanie; en dehors de la très faible valeur actuelle de nos fortifications, signalée particulièrement par le maréchal von Blomberg, les 4 divisions motorisées prévues pour l'Ouest sont plus ou moins mobiles. En ce qui concerne notre offensive contr le sud-est, le feldmarschall von Blomberg a souligné expressém la puissance des fortifications tchèques qui auraient pris le caractère d'une ligne Maginot et gêneraient extrêmement notre attaque.

H0870 – 0024

Le Général von Fritsch signala qu'il avait précisément ordonné d'étudier pendant cet hiver les possibilités d'une conduite des opérations contre la Tchéquie commençant la conquête du système des fortifications tchèques. Le Colonel- énéral déclara également que les évènements majeurs l'obligeaient à renoncer à sa permission à l'étranger commençant le IO.II. Le FüHrer repoussa cette intention pour le motif que la possibilité du conflit ne devait pas encore être considérée comme si proche. Le ministère des Affaires Etrangeres ayant objecté qu'un conflit franco-angl italien n'était pas d'une proximité aussi tangible que le Führe semblait le croire, celui-ci indiqua que, pour lui, l'état I938 était possible. A propos des considérations de Blomberg et de Fritsch sur l'attitude de la France et de l'Angleterre, le Führer, reproduisant ses précédentes déclarations, dit qu'il était convaincu de la non-participation de l'Angleterre et ne croyait pas, en conséquence, à une action de guerre de la France contre l'Allemagne. Si le conflit méditerranéen en question devait conduire à une mobilisation générale nous aurions à intervenir immédiatement contre la Tchéquie; si, par contre, les puissances hors du conflit se déclaraient désintéressées, l'Allemagne devrait d'abord adopter la même attitude.

Le Colonel-Général Goering, devant les exposés du Führer, estime tout indiqué d'envisager un abandon de notre entreprise militaire en Espagne. Le Führer approuve dans la mesure

H0870 – 0025

tout en croyant devoir renvoyer la décision à un moment approprié.

La seconde partie des instructions porta sur des questions matérielles d'armement.

signé : Hossbach

Certifié exact :

Kirchbach

Colonel d'état-major

.....

Certifié exact :

Dr. Martin HORN

Avocat

H0870 - 0026

COPIE

Doc. n°246I -PS

2I a. Communications officielles allemandes concernant la rencontre du Führer et Chancelier du Reich avec le Chancelier fédéral autrichien Dr Schuschnigg à Berchtesgaden (le I2 févr. des I2 et I5 février I938).

Le chancelier fédéral autrichien Dr. Schuschnigg a rendu aujourd'hui visite au Führer et Chancelier du Reich, à Obersalzberg , sur l'initiative de ce dernier; il était accompagné du Secrétaire d'Etat autrichien pour les Affaires Etrangères Dr. Guido Schmidt et 2) de l'ambassadeur d'Allemagne von Papen. Le Ministre des Affaires Etrangères du Reich, von Ribbentrop était présent. Cette rencontre de caractère non officiel est née du désir réciproque de s'entretenir de toutes les questions qui concernent les rapports entre le Reich allemand et l'Autriche.

\+ + +

Au cours des entretiens qui ont eu lieu le I2 février à Obersalzberg près Berchtesgaden entre le Führer Chancelier du Reich et le Chancelier fédéral Dr. Schuschnigg, toutes les questions relatives aux rapports entre le Reich allemand et l'Autriche ont été l'objet d'un examen approfondi. Le but de cet entretien était d'aplanir les (3) difficultés survenues lors de l'exécution de l'accord du II juillet I936.

Il a été constaté unanimement que les deux parties sont décidées à s'en tenir aux principes de cet accord qu'elles considèrent comme le point de départ d'un développement satisfaisant des rapports entre les deux Etats. C'est dans ce sens qu'après l'entretien du I2 février I938, (4) les deux parties ont décidé de prendre des mesures immédiates pouvant garanti

48

H0870 – 0027

.. ..

la création de rapports étroits et amicaux entre les deux Etats, tels qu'ils correspondent à l'histoire et à l'ensemble des intérêts du peuple allemand. Les deux hommes d'Etat sont convaincus, que les mesures qu'ils ont adoptées représentent en même temps une contribution efficace au développement pacifique de la situation européenne.

Le Gouvernement autrichien a publié un communiqué identique.

Pour copie certifiée
conforme

signé : Horn

Dr. Horn
Avocat

suite I9

H0870 – 0028

Copie Doc N-II

Documents de la politique allemande

Vol. IV S. 157

Nr 18

Convention entre le gouvernement allemand du Reich et le gouvernement federal autrichien du 11 Juin 1936

Persuades de servir efficacement le developpement general de la situation europeenne pour la sauvegarde de la pai: convaincus de servir les interets multiples et reciproques de: deux Etats allemands, le gouvernement du Reich allemand et le gouvernement federal d'Autriche ont decide de retablir leurs relations normales et amicales.

A cette occasion on declare :

1.) Conformement à l'esprit des constatations du Fuhr et chancelier du Reich du 21 Mai 1935, le gouvernement allemand a reconnu l'entière souveraineté de l'Etat Federal d'Autriche.

2.) Chacun des deux gouvernements considère le regime politique intérieur de l'autre pays, y compris la question du national socialisme autrichien comme une question intérieure de l'autre pays dans laquelle il ne devra pas intervenir directement ou indirectement.

3.) Le gouvernement federal autrichien observera pour sa politique en général et particulièrement en ce qui concern le Reich allemand des lignes de conduite correspondant au fai que l'Autriche se reconnait comme etant un Etat allemand. De ce fait, les protocoles de Rome de 1934 et leurs additifs de 1936, ainsi que la position de l'Autriche à l'egard de l'Ital et de laHongrie en tant que partenaires de ce protocole, ne

H0870 – 0029

se trouveront pas modifies.

Considerant le fait que la detente souhaitee des deux cotes se realisera, si les conditions preliminaires sont cree de la part des gouvernements des deux pays, le gouvernement d Reich ainsi que le gouvernement fédéral autrichien prendront une série de mesures particulières pour établir les condition prealables necessaires.

Pour copie conforme :

Sig.

(Dr. HCrA, avocat)

suite à -49-

H0870 - 0030

Conversation téléphonique entre GOERING et le Ministre des Affaires Etrangères du Reich Von RIBBENTROP

C O P I E

des Documents 2949/P.S. Parte W.

Le Generalfeldmarschall GOERING avec le Reichaussenminister Von RIBBENTROP.

13 mars 1938 LONDRES 9 h 1/4 - 9 h 55'

G. : Alors vous savez sans doute que le Fuehrer m'a confié la direction des affaires du gouvernement. Je voulais donc vous tenir au courant. En Autriche, l'enthousiasme est indescriptible et vous pouvez l'entendre à la radio.

R. : Oui c'est fantastique, n'est-ce pas ?

G. : Oui, la dernière pénétration en Rhénanie est complètement éffacée par celles-ci ; quel enthousiasme dans la population ! Le Fuehrer était infiniment ému lorsqu'il me parlait hier soir. Car, [illegible] pensez qu'il a revu alors son pays pour la première fois. Je voulais vous raconter principalement les événements politiques. A propos, le conte que nous aurions posé un ultimatum, c'est naturellement de la blague, Au commencement, les ministres nationaux-socialistes et les représentants du peuple ont posé un ultimatum. Après quoi des personnalités éminentes du mouvement, etc ... n'ont cessé de participer de plus en plus a l'action et la seule chose qui va de soi, est que les ministres nationaux-socialistes autrichiens nous ont prié de les soutenir de façon à ce qu'ils ne soient pas complètement mis à mal et livrés aux fusillades de la terreur et de la guerre civile. Alors nous leur avons dit que nous ne souffririons en aucun cas que SCHUSCHNIGG mène une guerre civile. Comme les communistes et les rouges avaient été armés directement sur l'ordre de SCHUSCHNIGG ou au su de SCHUSCHNIGG, et ont fait déjà des démonstrations, q sont même photographiées, avec "Vive Moscou" etc .... il y a eu naturellement à WIENER-NEUSTADT des moments de danger sérieux. Vous devez bien penser alors que SCHUSCHNIGG a tenu de grands discours pour dire que le Front Patriotique combattrait à outrance - on ne pouvait pas savoir qu'ils capituleraient ainsi - [illegible]

H0870 - 0031

et par conséquent, SEYSS-INQUART, qui faisait déjà partie d gouvernement, nous a priés d'entrer en Autriche sans délai. Nous nous étions auparavant massés à la frontière parce que nous ne pouvions vraiment pas savoir s'il y aurait la guerr civile ou non.

Voilà la situation réelle d'après les documents. Alors les gens peuvent... Intéressant est ce qui suit : le ralliement complet, presque surprenant pour nous-memes, au national-so cialisme. Cela s'explique ainsi : au Front Patriotique il avait environ 80% de nationaux-socialistes sincères et il règnait une immense terreur, menée surtout sur le plan écon mique et chacun perdait aussitot sa situation et ne pouvait etre absolument pas fonctionnaire ou employé s'il n'apparte pas au Front Patriotique - qui avait alors vraiment l'air d'etre quelque chose- Positivement c'était tous là des gens nous, ce qu'on découvre et qu'on voit seulement aujourd'hui Ainsi s'explique cette attitude étonnante meme à nos yeux. Nous avons pensé tout au moins... Mais c'est ainsi que en d des Juifs de Vienne et d'une partie du groupe "noir corbeau on ne peut apercevoir personne qui soit contre nous.

R. : Enfin toute l'Autriche est pour nous.

G. : Je peux vous dire ceci : que demain un plébiscite ait lieu j'ai déjà dit à SEYSS-INQUART qu'il doit inviter sans crain les représentants des puissances démocratiques à venir se rendre compte par eux memes que ce plébiscite est entièrem basé sur des principes démocratiques - nous avons en Autric 90% des voix. Absolument !! Maintenant seulement on se rend compte à quel point les gens ont étés molestés. Je pense, t à fait indépendamment de tout le reste, que des hommes réellement sérieux d'Angleterre et de France devraient un jou

H0870 - 0032

etre priés de se rendre compte par eux-memes de ces faits. Ici a eu lieu la duperie la plus raffinée du monde.

R. : Je crois qu'ici aussi l'on s'en rendra compte. J'ai déjà eu ici ces jours derniers diverses conversations, surtout avant-hier avec l'un d'eux. Les choses sont maintenant ain tout de suite ils m'ont fait part de leur grande surprise.. je vous le dirai encore après, mais en géneral on voit les choses raisonnablement.

Suite 51 a.

H0870 – 0033

J'ai dit à Halifax, qui est resté longtemps avec moi avant-hier, qu'ici toute l'opinion publique anglaise sait fort bien ce qu'il en est en Autriche.

C.: Je veux encore vous dire ce qui suit: le plébiscite aura lieu quand nos troupes seront de retour; il faut que nos troupes ne se trouvent plus alors en Autriche. D'ailleurs nos troupes s'en retourneront dans quelques jours. On ne pouvait pas arrêter la chose - cela tout militaire le sait bien - dès qu'une telle affaire est mise en route, au moment où l'ordre est donné de se mettre en ligne, il faut continuer le mouvement jusqu'à ce que les troupes aient atteint leur but et puissent ensuite être de nouveau transportées pour revenir. Comme je l'ai entendu dire hier soir, on compte de cinq à six jours. Ce n'est maintenant qu'un défilé chez des amis. Il ne s'est rien passé, il n'a pas été tiré un coup de fusil. Maintenant le cas de Vienne et de Wiener Neustadt reste encore en suspens. Mais je crois qu'il en sera là comme partout ailleurs. Mais on ne pouvait pas s'en faire une idée. Pensez seulement aux discours des gens. Ils étaient toujours déchaînés, une clique fanatique, résolue... qui veulent une Autriche forte, l'indépendance etc... que tout ceci fut si creux, personne ne pouvait le supposer. Les fonctionnaires, par exemple, sont venus même ceux de haut rang, puis les petits et les moyens: "Vous ne vous rendez pas compte que, si nous avions, une fois, seulement une fois, donné des signes de sympathie à votre égard, alors nous aurions été jetés à la rue, sans égards, avec notre famille." On employait un système si brutal! Seulement ils se donnaient un air si avenant

H0870 - 0034

et ils embellissaient tellement les choses avec le mot "chrétien" qu'ils en avaient vraiment l'air. Mais c'étaient là les chiens les plus méchants qui aient jamais été. Je dois dire, et là je tire mon chapeau, que ceux de Russie sont au moins honnêtes. Ici ils étaient ignobles. Ici ils n'ont, il est vrai, coupé la tête à personne - non, ils en ont décapité une partie - mais ici ils les ont fait mourir à petit feu; ici ils les ont détruits économiquement. Maintenant je veux dire une chose: quand on prétend ici que nous opprimerions le peuple autrichien après avoir violé son indépendance, on peut dire tout au plus qu'une seule chose a peut-être été opprimée, mais pas par nous, c'est le tout petit gouvernement insignifiant. Le peuple autrichien est libre maintenant. Je voudrais simplement proposer à Halifax

suite 52

H0870 - 0035

ou à plusieurs personnes vraiment de premier plan qui ont sa confiance, de venir tout simplement sur place afin qu'elles puissent voir le tableau. Il faut qu'ils voyagent à travers le pays, alors ils verront tout. Au reste je dois dire - savez-vous, hier cela s'appelait situation sérieuse, guerre etc... je dois dire ouvertement, car où serait l'homme d'Etat sans conscience pour envoyer encore à la mort des millions d'hommes, pour la seule raison que deux peuples germaniques frères de nouveau...

R.: Oui, c'est absolument ridicule, naturellement. On reconnait ici aussi... on est fixé ici, je crois, assez exactement.

C.: Mr. Ribbentrop, je voudrais avant tout souligner ceci: quel Etat au monde se trouvera lésé par cette union? Retirons-nous quelque chose à quelque Etat que ce soit? Si les Etats disent: oui, contre nos intérêts! quels auraient donc été ces intérêts? Ils n'auraient pu alors avoir qu'un seul intérêt, dresser l'Autriche comme une ennemie contre l'Allemagne. Dans toute l'Autriche il n'y a pas 0,1% de minorités. Tous les habitants sont des Allemands, tous parlent l'allemand. Cette affaire ne touche donc aucun Etat. Et les Etats, les seuls qui peut être seraient intéressés à l'affaire, cela vous pouvez le dire, l'Italie, la Yougoslavie et la Hongrie, puisqu'il habite là en effet quelque deux cent mille Allemands, ces Etats pourraient éventuellement dire, oui de ce fait nous nous sentons...etc...,ils ne se sentent pas menacés. En conséquence il est ridicule que la France se...au reste je voudrais aussi insister là-dessus, le ministre plénipotentiaire tchèque est venu chez moi hier

H0870 – 0036

et m'a expliqué que les bruits qui courent que les tchèques auraient mobilisé n'étaient absolument pas fondés et que les tchèques se satisferaient de ma parole que je n'entreprendrais pas la moindre chose contre leur pays.

R. : Il l'a même déjà fait savoir avant-hier à l'ambassade. Il a téléphoné spécialement et l'a dit ici à WOERMANN.

G. : Là-dessus j'ai dit ce qui suit : dans leur marche à travers l'Autriche les troupes allemandes ont à s'arreter partout à 15 ou 2o kilometres de la frontière et que, au nord du Danube, un seul bataillon est en marche en ordre dispersé, afin que ces localités, elles aussi, participent à l'enthousiasme et à la joie. Aujourd'hui les choses en sont là, que la marche en avant ne se produit plus d'après des principes militaires, mais que de très petites colonnes avancent sur toutes les routes, étant donné que chaque village veut voir un soldat allemand.

R. : Je voulais maintenant vous dire ce qui suit : Je voulais après cela prendre l'avion et partir. Les choses sont telles ici, qu'avant-hier déjà j'ai fait mes adieux de tous les côtés. Les affaires se traitent par l'intermédiaire de l'Ambassade et là je ne suis plus du tout compétent!

G. : Mais le Fuehrer se demandait, puisque vous êtes maintenant là--bas, si vous n'expliquez pas à fond aux gens la situation réelle, devant tout que c'est une erreur complète de supposer que l'Allemagne a posé un ultimat

H0870 - 0037

R. L'explication a déjà été donnée clairement car j'ai parlé d'une facon très approfondie à Halifax et à Chamberlain. La chose est claire en soi. Seulement les choses sont telles que dans les journaux on commence à poser des questions; cela n'est pas exact mais si je restais encore ici, cela paraitrait quelque peu singulier.

G. Non, non, moi aussi je tiens cela pour exact. Seulement je ne savais pas si vous aviez déjà causé avec les gens.

G. Je voulais que vous disiez encore une fois, non, pas "encore une fois", mais "surtout", à Halifax et à Chamberlain ce qui suit :

1) Il n'est pas exact que l'Allemagne ait posé un ultimatum quelconque. C'est un mensonge de Schuschnigg, car l'ultimatum lui a été posé par Seyss-Inquart, Gleise-Horstenau et Jury. Il n'est pas non plus exact qu'un ultimatum ait été posé par nous, au président fédéral; il l'a été de meme seulement par les autres et je crois que simplement un attaché militaire est allé avec là-bas, demandé par Seyss-Inquart pour question technique- il devait demander si, au cas où Seyss-Inquart demanderait de faire entrer les troupes allemandes comme soutien, l'Allemagne dirait oui, non pas aux gens mais à Seyss-Inquart. Je voudrais d'ailleurs poser en fait qu'ici Seyss-Inquart nous a expressément demandé, verbalement puis télégraphiquement, d'envoyer des troupes parce qu'il ne savait pas quelle était la situation à Wiener-Neustadt, à Vienne etc... étant donné que, là, des armes avaient été distribuées. Et ce qu'il ne pouvait pas savoir c'est l'attitude du Front Patriotique qui a toujours tellement ouvert la gueule (sic)

H0870 - 0038

R. Dites-moi Monsieur Göring, comment cela va-t-il pour Vienne, est-ce que tout est clair là-bas maintenant ?

G. Oui, hier plusieurs centaines d'avions atterrirent avec quelques compagnies pour assurer la sécurité de l'aéroport et ils ont été reçus avec transport. Aujourd'hui entre l'avant-garde de la 17ème division accompagnée de troupes autrichiennes. En outre, je voudrais vous faire remarquer que les troupes autrichiennes ne se sont pas retirées mais que partout où elles se trouvaient et dans les garnisons elles ont immédiatement fraternisé avec les troupes allemandes.

R. Il fallait d'ailleurs s'y attendre.

G. La pénétration s'est donc faite suivant ce désir. A présent nous reconnaissons également que l'invasion s'avère inutile. Toute l'affaire se déroule maintenant comme une telle affaire devait se dérouler et n'est plus en quelque sorte qu'une marche dans la joie, si vous voulez appeler cela ainsi. Aussitot que tout se sera déroulé, soit demain ou après-demain, les troupes vont se retirer. Maintenant le gouvernement autrichien nous a fait savoir qu'un plébiscite libre et secret d'après les principes démocratiques sera fait, par lequel tout autrichien pourra donner son opinion. De plus ce gouvernement a l'intention de faire venir des étrangers pour que plus tard, on ne puisse pas faire le reproche d'un truquage, comme on l'avait fait à Schuschnigg. Ceci est également dans notre intéret car nous sommes tout à fait persuadés que nous

H0870 - 0039

G. aurons une majorité écrasante. Pour cette raison il est de notre intéret que ce plébiscite soit fait tout à fai correctement. Lorsqu'il sera fait on verra seulement comment le peuple aura décidé et ce qui se passera. Il y a une chose sur laquelle vous ne pourrez laisser aucun doute : nous respecterons le choix de l'Autriche en tout point. Si L'Autriche se prononce pour l'union, ce qui ne fait d'ailleurs aucun doute, aucune puissance au monde ne pourra plus nous séparer. Il serait possible qu'une coalition de tous les Etats mondiaux parvienne un jour à vaincre l'Allemagne, mais il est impossible que nous nous laissions séparer encore une fois, si l'Autriche s'est prononcée pour une fusion avec l'Allemagne. Et ceci, je veux l'affirmer expressément, n'est pas une menace pour un Etat quelconque. Nous ne menaçons aucunement la Tchécoslovaquie; tout au contraire, l'occasion est offerte à celle-ci d'un règlement amical et raisonnable avec nous. Ils disent (en Tchécoslovaqui) " Nous n'avons pas non plus mobilisé de soldats à l'ouest, rien n'a été changé à l'état de choses" - Tout cela en supposant que la France soit raisonnable et ne bouge pas.

Evidemment si la France mobilisait maintenant à la frontière, ce serait gai !

R. Je crois que l'on sera maintenant très raisonnable.

G. Nous avons la conscience tranquille ce qui est ici décisif. Devant l'histoire nous avons la conscience pure. Il ne s'est jamais vu dans le monde que

H0870 – 0040

qu'un tiers se mette en travers lorsque deux peuples qui sont frères s'unissent - ce serait d'ailleurs contre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes - ce serait à pouffer vraiment !

R.- J'ai encore eu un long entretien très approfondi avec HALIFAX à ce sujet et lui ai dit notre manière de voir également en ce qui concerne l'entente anglo-allemande...

G.- Je voulais encore dire autre chose. Vous savez vous-même, RIBBENTROP, que j'ai toujours soutenu l'idée d'une entent anglo-allemande. Si les Anglais veulent vraiment cette en tente et si les Anglais admettent l'égalité des droits et reconnaissent que nous sommes nous aussi un peuple libre (fier, personne ne s'en réjouira plus que moi. C'est qu'en somme, nous sommes deux peuples frères, nous aussi.

R.- Je puis vous dire une chose, Mr GOERING. Lors du déjeuner l'autre jour, j'ai parlé a table avec CHAMBERLAIN et il m'a fait personnellement une impression très favorable et m'a chargé, pour le Fuehrer, d'une commission que je veux lui remettre personnellement. Serez-vous à Berlin cet apr midi ?

G.- Je serais à Berlin aujourd'hui. J'ai le "Heldengedenktag" (Jour Commémoratif des Héros), mais je voudrais vous dire tout de suite que vous serez obligé de rester à Berlin. J'ai reçu l'ordre particulier du Fuehrer que chaque Ministre ....., savez-vous autrement

H0870 - 0041

il y aurait un véritable exode. Hier aucun ministre, ni fonctionnaire n'eût été chez lui. Il m'aurait fallu au moins 1.000 avions. Tous veulent naturellement prendre part à cette joie délirante. J'ai dû pour cela retenir ces messieurs par des mesures draconiennes.

R.- Je ne puis pas dire cela si bien au téléphone. Il serait bon toutefois que je parte aujourd'hui.

G.- Je vous laisse faire comme vous voudrez.

R.- Autrement tout cela n'est pas très compréhensible. Mes pourparlers sont terminés et si je continue à traîner ici cela fera une drôle d'impression. Mais vraiment CHAMBERLAIN m'a fait une excellente impression.

G.- Cela me fait plaisir.

R.- Je lui ai parlé l'autre jour longuement. Je ne veux pas vous en parler au téléphone, mais j'ai l'impression que CHAMBERLAIN a également un désir sincère d'entente. Je lui ai dit, au cours de cet entretien, qu'une fois le problème autrichien réglé, l'entente entre l'Allemagne et l'Angleterre serait beaucoup plus facile qu'avant. Je crois qu'il s'en est rendu compte lui-même.

G.- Ecoutez bien, maintenant que tout le problème est résolu là-bas et que tout danger d'excitation et de trouble est écarté, tout cela étant le foyer de la crise et présentant un danger réel, ces gens devraient encore nous être reconnaissants que nous ayons écarté ce foyer.

H0870 - 0042

R. : Je le leur ai bien dit, et fait remarquer qu'on avait écarté une circonstance qui avait été la cause de beaucoup de tensions. Si pour l'instant il en resulte quelque excitation, l'entente anglo-allemande n'en peut pas moins être renforcée dans les grandes lignes. J'ai également dit à Halifax, à la fin de notre long entretien, que nous désirons ici sincèrement l'entente, sur quoi il déclara qu'il n'avait quelque souci qu'au sujet de la Tchecoslovaquie.

G. : Non, non il n'en peut-être question.

R. : Je lui ai alors répondu que cela ne nous intéressait pas et que nous n'avions pas l'intention de faire quoique ce soit de ce côté. Au contraire, si les Allemands y étaient traités raisonnablement nous arriverions là également à une entente.

G. : Oui, je suis également convaincu qu'Halifax est un homme absolument raisonnable.

R. : J'ai d'Halifax comme de Chamberlain la meilleure impression. Il dit que pour l'instant la chose était très délicate avec l'opinion publique (anglaise) parce qu'ici cela passe pour de la violence etc. J'ai l'impression que l'anglais moyen, l'homme de la rue, dira que l'Angleterre n'a rien à voir avec l'Autriche et c'est pourquoi je crois que si aujourd'hui le gouvernement anglais disait à un Chamberlain en tant que Fuhrer... car c'est donc un Fuhrer lui-même, au cours des dernieres semaines ... Si vraiment il intervient dans ce cas et si vraiment il le règle dans le sens de mon entretien avec lui (3 mots inintelligibles)

H0870 – 0043

que chez nous le Fuhrer, s'il s'en rendait compte...cela prouv ... faire, en general, un vote pareil ne se serait jamais vu, nous avons maintenant les pieces a l'appui sur la maniere dont Schuschnigg voulait faire le plebiscite. (quelques mots ininteligibles). Tout bulletin depose etait un bulletin "oui". un bulletin "non" seulement si quelqu'un a pris un bulletin neutre et ecrit dessus "Je vote "non". Hermann Goring, Innsbruck, ,strass, 2."

H. : Incroyable. Un electeur de situation modeste n'aurait jamais ose en faire autant.

G. : Ecoutez, s'il prenait un bulletin "oui", biffait le "oui" au crayon et ecrivait "non" ce bulletin comptait pour un "oui". Si vous preniez un bulletin, le dechiriez et jetiez les deux morceaux, alors ce bulletin comptait parce qu'il etait dechire,non pas comme une voix, mais comme deux "oui".

H. : Vraiment

G. : Aussi vrai que je suis assis la. Ce sont la les choses secretes qui doivent etre publiees.

H. : Tonnerre ! Je publierai cela bientot -Ceci, oui, incroyable.

G. : Donc chaque bulletin dechire comptait comme "oui". Quand plusieurs bulletins etaient dechires on ne s'amusait pas a les assembler, chaque morceau dechire etait un "oui"

H0870 - 0044

A.: Mais c'est absolument incroyable !

G.: Mais alors comment a-t-on voté ,

A.: Avons-nous des documents là-dessus

G.: Oui, oui. Donc on a voté comme ceci : on entrait dan la salle de vote et on disait : "Je suis M.Meier". - "Bien, Monsieur Meier, veuillez donner votre bulletin." - En fin de compte, ils avaient ordonné de fournir les listes d'habitant La liste se trouvait là par hasard et alors on cochait le no Ensuite Monsieur Meier allait dans la prochaine salle de vot d'Innsbruck où se trouvait une même liste nominative (mots inintelligibles) si Monsieur Meier disait 'Je veux voter". - "Oui Monsieur Meier, s'il vous plait." - On cochait. Puis il allait dans un troisième bureau ou se trouvait toujours la même liste car chaque bureau avait toujours la même liste nominative de tous les habitants.

A.: C'est incroyable !

G.: Donc il vote pour la troisième fois. Ces gens n'avaient qu'une peur, c'est qu'il n'y ait finalement plus de "oui - que d'électeurs inscrits. Mais ils auraient passé outre, ils auraient tout simplement déduit l'excédent.

A.: Ils auraient tout simplement fait la déduction.

G.: Je pense que Seyss Inquart pourra par un interrogatoire.

H0870 - 0045

des fonctionnaires apprendre encore que le nombre des "oui" des "non" et des abstentions etait même déjà fixé d'avance

R.: (Inintelligible)

G.: Ce sont les élections les plus honteuses qui aient jamais eu lieu-

R.: Tout de suite, lorsque je reçu la première information lors de mon premier entretien, il y a quelques jours, avec Halifax, je me suis prononcé en termes très véhéments au sujet de ce vote qui n'est qu'une tricherie.

G.: Faites attention maintenant. Il s'est passé encore une autre tricherie, comme il y a maintenant un nouveau Ministre des Affaires Etrangères les ambassadeurs- je crois également celui de Londres, le Frankenstein- sont allés et ont encore des obligations (difficilement intelligible) à l'égard du gouvernement précédent- ils ont falsifié dans le sens de ce gouvernement des déclarations du nouveau ministre. On enquête encore à ce sujet. Seyss-Inquart me l'a dit hier. Il disait donc qu'il avait constaté entre les ambassadeurs du dehors et des forces clandestines, des agents revoqués de l'ancien gouvernement précédent la persistance de relations et que ces ambassadeurs du nouveau gouvernement représentent des aspirations de l'ancien. Comprenez-vous ?

R.: Oui-.

G.: Et ceci serait le cas plus particulièrement à Londres.

R.: Oui, Oui, Frankenstein lui-même..... il y a quelques personnes ici dont je crois la présence très peu réjouissante.

H0870-0046

G.: Comment est Frankenstein lui-même?

R.: Mon Dieu, à vrai dire vis à vis de nous-je ne sais pas trop, comment il est disposé en son for intérieur- n'est cà pas- tout d'abord il se sont fait prêter un drapeau à Croix Gammée pour aujourd'hui

G.: C'est vraiment beau.

R.: Oui, c'est déjà tout à fait bien, n'est-ce pas! Mais je crois que lui-même s'est toujours comporté à mon egard loyalement et correctement , je ne peux dire autrement - comment il est disposé intérieurement- cela je ne le sais pas. Mais il y a ici quelques personnes vous le savez bien , qui sont vraiment peu rejouissantes.

G.: Mais alors dites a Frankenstein qu'il doit naturellement représenter son gouvernement actuel

R.: Oui, cela est tout a fait clair.

G.: En tout cas, Seyss-Inquart m'a dit hier ,je ne sais plus si c'etait l'ambassadeur d'Autriche en Angleterre ou a Paris, je crois a Paris, qui a demandé :"Est-il exact - que le Gouvernement Autrichien a appelé les troupes allemandes?- Là-dessus on lui a dit de ce nouveau Ministère des Affaires Etrangères que c'était exact . Alors l'intéressé a dit que le nouveau Ministère des Affaires étrangères avait déclaré que le gouvernement ne les avait pas appelées- On enquête pour l'instant à ce sujet.

R.: Là il y a encore là quelques"freres" qui veulent tout simplement tout brouiller, n'est-ce pas! Donc, merci beaucoup ,Monsieur Goering.

H0870-0047

G.: Venez, c'est magnifique ici.

H.: Je viendrai alors chez vous cet après-midi. Dans l'ensemble, je crois c'est une chose merveilleuse.

G.: Je peux vous dire que mon bonheur est sans mesure. Vous ne savez pas du tout à quel point j'ai tout particulièrement souffert de cette question autrichienne. C'était cela qui m'oppressait infiniment, comme allemand. Je ne pouvais supporter que quatre puissances étrangères - je ne pouvais pas le comprendre - s'opposent à ce que des allemands rejoignent d'autres allemands. Cela m'a toujours touché jusqu'à la moelle des os.

H.: Je crois aussi, savez-vous, qu'ici dans un temps très bref - à moins que je ne me trompe beaucoup - on dira ici, Oui, tonnerre ! C'est bien, que, de ce fait, un problème ait enfin été résolu et encore d'une manière aussi pacifique. C'est tout simplement fantastique, que ce problème se trouve résolu de cette façon pacifique.

G.: Donc faites attention, je ne demande qu'une chose, c'est que le monde respecte le plébiscite de l'Autriche comme nous le respectons nous-mêmes. Si, on le fait vraiment, je crois que dans un temps très proche beaucoup plus pacifiquement (unintelligible).

H.: Et alors je crois que nous pouvons vraiment .... .

G.: Alors il faut que vous disiez autre chose encore, Ribbentrop, pour le cas où vous auriez l'occasion d'en parler, c'est très important. Le peuple autrichien est économiquement ruiné.

H0870 - 0048

Le nombre des chômeurs est immense et la misère effroyable. Si l'Autriche se décide pour l'Allemagne, nous pouvons apporter une aide immédiate à ces gens-là avec notre grand programme économique. Nous pouvons tout de suite poursuivre la construction de l'autostrade, remettre les routes en état, acheter du bois et du bétail et représentez-vous que l'Autriche a vécu [illegible] tourisme dans une énorme mesure. Comprenez bien que si l'Autriche se décide maintenant pour l'Allemagne, je suis persuadé qu'il ne se trouvera pas un Allemand ne partant pas pour l'Autriche l'été prochain.

R: Alors je crois qu'en peu de temps le chômage aura totalement disparu.

G: Je garantis personnellement, je suis persuadé qu'en 6 semaines il n'y aura plus un chômeur en Autriche et qu'au contraire tous les Autrichiens travailleront et celà dans leur pays même.

R: Encore une chose, je n'ai aucun doute sur ceci: s'il y a une menace ou une difficultéd'ordre quelconque, le Führer et la nation pousseront l'affaire à 100%.

G: A ce propos je veux vous dire ce qui suit à titre confidentiel grâce à Dieu, le Führer, comme il [illegible]

H0870 - 0049

s'agit de son pays d'origine participe à la chose avec son coeur, lui l'homme froid dans les autres circonstances. S'il est menacé d'une façon quelconque dans la question autrichien il ne cèdera jamais pas plus, je dois le souligner, que les deux nations. Ce serait une affaire fanatique, tant en Allemagne qu'en Autriche.

R.: Cela est bien évident.

G.: Il n'y a pas de doute. Si quelqu'un nous menace, il se heurtera aux deux peuples et à une résistance fanatique.

R.: Je crois que l'on s'en rend compte tout à fait clairement...

G.: Oui, si c'est ce que l'on désire, à la disposition! mais s'il y a quelque part dans le monde un homme d'Etat manquant assez de conscience pour menacer d'une guerre ou même envoyer se battre des millions d'hommes parce que deux peuples allemands s'embrassent qu'il vienne ! En un mot, je préférerais voir mon peuple exterminé que le voir céder.

R.: Je n'ai pas non plus laissé de doute là-dessus, mais je peux dire peut-être, je crois, que l'on est parfaitement raisonnable dans cette question etc... Je crois donc.....

G.: Je dois dire ici, je ne vois plus là de raison, ce serait véritablement la pire des folies. Le monde serait devenu un asile d'aliénés. La chose serait différente s'il y avait là-bas un peuple se défendant à outrance contre une invasion allemande et appelant le monde entier à son secours..alors je comprendrais. Cela est vraiment ridicule !

H0870 – 0050

R.: Oui, Monsieur Goering..

G.: Alors, venez ! Je suis déjà heureux de votre venue.

R.: Je viendrai vous voir dans l'après-midi aujourd'hui.

G.: Le temps est magnifique ici. Ciel bleu. Enveloppé de couvertures je suis assis sur mon balcon à l'air frais et bois mon café.Après je dois retourner faire le discours et les oiseaux gazouillent et par la radio on entend de temps à autre le bruit de l'ambiance,qui est inouïe.

R.:C'est magnifique.

G.:Je ne peux qu'envier ceux qui pouvaient y être hier. Je dois rester ici et garder la position-clé.

R.:Nous avons aussi entendu quelque chose auparavant à la radio.

G.:C'est d'ailleurs intéressant,avez-vous entendu le discours du Führer à Linz ?

R.:Malheureusement pas.

G.;Ce fut pour moi, malgré sa grande brièveté, le discours le plus intéressant que j'aie jamais entendu du Fuehrer. Cet homme, cependant maître de sa parole, pouvait à peine parler.Ce n'est pas tant ce qu'il a dit, c'était un homme troublé jusqu'au tréfond de l'âme. Il m'appela ensuite et me dit: "Göring, vous ne pouvez vous imaginer, je ne savais plus du tout combien mon pays d'origine est beau" Aujourd'hui il se rend à la tombe de ses parents sur laquelle il déposera une couronne.

H0870-0051

suite

Depuis de nombreuses années c'est la première fois qu'il se rend au tombeau de ses parents; imaginez-vous comme la situation était folle et grotesque. Rappelez-vous que, encore peu de temps avant l'entretien de Berchtesgaden, au cours d'une perquisition chez ma soeur, aujourd'hui mariée au Ministre actuel de la Justice, le portrait du Führer et le mien furent enlevés (phrase suivante incompréhensible). On n'a rien écrit là-dessus.

R.: Le Führer n'était-il pas très ému ?

G.: Oui, terriblement. Je crois que cet homme vit des jours pénibles. Il doit se jouer des scènes....D'ailleurs, Ward Price est avec lui là-bas.

R.: Oui j'ai déjà lu son article ce matin.

G.: De Linz ?

R.: De Ward Price, très bon.

G.: Oui, je veux dire sur Linz.

R.: Sur Linz, oui, admirable.

G.: Ainsi, cela m'intéresse, parce qu'il doit directement auprès du Führer.....

R.: Je sais déjà, le Führer s'est tourné vers lui et lui aurait demandé: "Est-ce une pression ? Pouvez-vous qualifier de pression et de violence ce que vous voyez ici ?

G.: Qu'est-ce que W.P. écrit ?

R.: Ah! il écrit très bien, il écrit....d'après cela,

69

H0870-0052

la chose doit avoir été énorme.

G.: Imaginez-vous, la petite ville d'environ 36.000 habitants a dû voir affluer presque un demi-million de personnes- Alors venez!

R.: Au revoir et Heil Hitler !

G.: Heil Hitler!

Copie certifiée exacte: signé Dr.Horn
avocat

H0870-0053

C O P I E . Doc. No 12

Document de la politique allemande vol. VI 1. page 200.

No 44 a.

Résultat du plébiscite et des élections pour le Grand Reich Allemand du 10 Avril 1938.

Oui	Non	Total des votants	Total des votants autorisés	Pourcentage des oui
A: Résultat du plébiscite en Autriche.				
4.453.772	11.929	4.471.477	4.484.475	99.73
B: Résultat du plébiscite dans les territoires du Reich				
44.451.401	442.981	44.964.228	45.150.443	99.01
C: Résultat des élections pour le Reichstag Grand Allem.				
48.850.452	454.844	49.380.896	49.580.072	99.08

Pour copie conforme
signé :

(Dr Horn. Avocat)

H0870-0054

C O P I E

Preuve NO.13

de l'Archive (das Archiv) volume 1937-38

Page 1691/92

Samedi 14 Mars 1938

La Déposition de Chamberlain à la Chambre des Communes

Paragraph 5. Après la dèposition de Chamberlain à la Chambre des Communes, eut lieu une discussion sur les évènements d'Autriche dans laquelle les représentants de l'opposition et divers membres du parti conservateur demandèrent la réunion de la S.D.N. La discussion fut close par la déclaration suivante du Sous-Secrétaire d'Etat Butler :

" Le gouvernement anglais a discuté la nouvelle situation avec "les partisans de l'accord de Genève" et il fut admis à l'unanimité qu'une discussion à Genève sur la situation en Autriche ne donnerait pas de résultats satisfaisants, mais que le résultat en serait probablement une nouvelle humiliation. Le Sous-Secrétaire d'Etat déclara que l'Angleterre n'avait jamais assumé une garantie spéciale pour "l'Indépendance" de l'Autriche, qui avait été imposée dans le traité de St. Germain.

Copie certifiée par :
(signé) Dr. Martin HORN
Procureur

H0870-0055

C O P I E

Doc. N° 2307 - P.S.

Reichsgesetzblatt (Bulletin des lois) 1938
Partie I - Pages 237 - 238

L O I

concernant le rattachement de l'Autriche
au Reich allemand
du 13 mars 1938

Le Gouvernement du Reich a décrété la Loi suivante qui est ainsi rendue publique.

Article I

La Loi sur la constitution fédérale concernant le rattachement de l'Autriche au Reich allemand, décrétée par le Gouvernement autrichien le 13 mars 1938 devient ainsi une Loi du Reich ; elle a la teneur suivante :

En vertu de l'article III alinéa 2 de la Loi Constitutionnelle fédérale sur des mesures extraordinaires dans le cadre de la constitution; B.G. Page I Nr 255 1934, le Gouvernement fédéral a décrété :

Article I : L'Autriche est un territoire du Reich allemand.

Article II; : Le dimanche 10 avril 1938, un plébiscite libre et secret, pour le rattachement au Reich aura lieu, auquel tous les hommes allemands et toutes les femmes allemandes participeron

Article III : Dans ce plébiscite,la majorité des voix l'emportera.

Article IV : Les prescriptions nécessaires a l'application et l'extension de l'article II de la loi constitutionnelle fédérale seront prises par décret.

Article V : Cette loi constitutionnelle fédérale prend effet le jour de sa publication.

L'exécution de cette loi constitutionnelle fédérale est

H0870-0056

confiée au Gouvernement fédéral.

Vienne, le 13 mars 1938

Article II

Les Lois valables actuellement en Autriche resteront jusqu'à nouvel ordre, en vigueur. L'introduction des Lois allemandes en Autriche se fera par le Fuehrer-Chancelier ou par un ministre d'Etat nommé par lui.

Article III

Le Ministre de l'Intérieur est habilité, d'accord avec le Ministre d'Etat intéressé pour formuler les prescriptions d'ordre juridique et administratif pour l'exécution et l'extension de cette loi.

Article IV

La Loi entre en vigueur le jour de sa publication.

Linz, le 13 mars 1938

Le Fuehrer - Chancelier

Adolf HITLER

Le Ministre de l'Air
GOERING
Generalfeldmarchal

Le Ministre des Affaires Etrangères
Von RIBBENTROP

Le Ministre de l'Intérieur

FRICK

Le Représentant du Fuehrer

R. HESS

H0870-0057

Je soussigné Max PUNCH certifie connaître parfaitemer la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du Livre N° I des documents "Ribbentrop".

Le I9 Mars I946

Le Chef de la Section X

Max P U N C H

H0870-0058

Document Ri. n° 45

135

Extrait du Livre :

" Warnings and Predictions"

du Vicomte de Rothermere

Page I37. dernier alinéa

... Il n'y a jamais eu d'Etat ou de Nation Tchécoslovaque, mais un royaume de Bohème, au Moyen Age, dont l'indépendance prit fin en I620... Les frontières de cet Etat, toutefois, ne correspondaient nullement à celles établies, après la guerre, lors de la création de la Tchécoslovaquie.

\+ + +

Page I50. 3ème alinéa

"Les Tchèques étaient avant et pendant la guerre, un des peuples qui constituaient l'Empire austro-hongrois. C'est uniquement le fait que les soldats tchèques désertèrent en très grand nombre, qui permit à de turbulents amis des Tchèques, en Angleterre et en Amérique de les faire considérer comme un peuple opprimé, ayant droit à la considération et à la reconnaissance des Alliés.

\+ + +

Page I38 - Ier alinéa

" L'union des Tchèques et des Slovaques ne fut que le résultat d'une conférence, tenue pendant la guerre à Pittsburg, au cours de laquelle les Slovaques se déclarèrent prêts à soutenir les demandes Tchèques, lors de la convocation de la Conférence de la Paix. Une administration autonome pour les peuples, dans le futur Etat tchècoslovaque, quelle que fût sa forme, leur avait été garantie, auparavant.....

* * * *

H0870-0059

136

Page I5I - Ier alinéa

" Lorsque le document fut présenté à la Conférence de la Paix, personne ne songea à faire remarquer que les Tchèques et les Slovaques qui étaient d'accord avec ce document, étaient tous citoyens américains et par conséquent, difficilement autorisés à décider du sort de l'Europe Centrale...

x x x

Page I5I - 2ème alinéa

" Les Tchèques et les Slovaques ne représentaient pourtant ensemble que 8.500.000 d'individus. Les délégués Tchèques, grâce à toutes sortes de raisons spécieuses, que les délégués à la Conférence de la Paix, qui étaient très pressés, ne permirent pas de réfuter, prétendirent avoir le droit d'annexer également d'importantes enclaves peuplées d'une race entièrement différente.

x x x

Page I38 2ème alinéa

" Afin de trouver du territoire pour cet Etat hybride, les délégués à la Conférence de la Paix à Paris durent avoir recours à des expédients qui étaient en opposition directe avec le principe, officiellement proclamé, de la libre disposition des peuples d'eux-mêmes. Non seulement 3.000.000 d'Autrichiens-allemands y furent incorporés, mais les frontières de cet territoire furent également déplacées vers le Sud, par l'annexion d'une masse compacte d'un million de Hongrois, dont la race et la langue étaient complètement différentes de celles des Tchèques. Ces gens dût la délégation hongroise à la Conférence de la Paix protestèrent énergiquement, mais sans succès, contre leur destin...

x x x

H0870-0060

137

Page I5I - 4ème alinéa

" Ces deux groupes compacts d'Etranger sont, depuis cette époque, maintenus prisonniers en Tchècoslovaquie. Ils ont été livrés aux Tchèques sans plus d'égards que s'il s'était agi de bétail, et sont traités par les autorités tchèques sans aucune considération de leurs droits et de leurs sentiments.

Page I5I/I52 - dernier alinéa

" Prisonniers d'un peuple connu pour son étroitesse d'esprit et sa bassesse, ils ont été froidement expropriés et opprimés. Rien n'a été négligé pour détruire leurs langues et la Police tchèque a tenté, par des constantes persécutions, de briser les gens moralement.

x x x

Page I6I/I62

Rothermere nous soumet une citation de Lloyd Georges extraite de : The Truth About the peace Treaties, 2ème Band. " Le 5 Février I9I9, la Conférence de la Paix invita le Dr. Benès, président du conseil du nouvel Etat Tchècoslovaque de lui exposer son cas. Il le présenta d'une façon très habile et rusée. Il omit ou minimisa le fait qu'il exigeait l'incorporation dans la Tchècoslovaquie de peuples qui, d'après le principe de la libre disposition des peuples d'eux-mêmes, auraient choisi d'autres pays. Il ne cessa pas de protester de la modération, de la modestie et de la réserve, dont il faisait preuve au sujet des exigences de la nouvelle république. Il truffa tout son discours de phrases débordantes d'hommages aux idéaux prônés par l'Amérique et les alliés lors de leur croisade pour le droit international.

Ainsi naquit la Tchècoslovaquie.

x x x

H0870-0061

Et voici encore une citation de Rothermere 138

Page I40 - 2ème alinéa

" Les assises de cette république d'après guerre ne sont nullement stables. Dans les rapports privés les divers éléments, dont elle est composée, a savoir : Tchèques, Slovaques, Hongrois, Allemands, Moraves, Polonais et Ruthènes, ont une telle hostilité entre eux, que la disparution de l'Etat, par brusque désagrégation interne, reste toujours possible. C'est dans ce sens qu'il est susceptible de mettre en Europe le feu aux poudres.

Page I40 3ème alinéa

" Une chose est certaine: la Tchècoslovaquie ne peut pas poursuivre le pillage actuel des populations soumises, qu'il s'agisse des Hongrois, des Autrichiens-Allemands ou d'autres nationalités.....

x x x

Page I44

Le 26 Mars I929, j'ai été prié d'assister à une discussion, organisée par le "The Daily News and Westminster Gazette "(Les nouvelles du Jour et Gazette de Westminster), sur la prochaine guerre. Pour ma part voici, entre autre, ce que j'ai dit, prévoyant exactement les évènements de Mars I938.

H0870-0062

139

Page I44 - dernier alinéa

" Personnel ne peut voyager aujourd'hui, les yeux ouverts à travers l'Europe Centrale ou même étudier sur la carte ses territoires politiques déchiquetés, sans s'apercevoir de la légèreté avec laquelle des intérêts réels et vitaux ont été dans ces contrées, foulés aux pieds, lorsqu'on procéda à une nouvelle répartition arbitraire et insensée des territoires.

Page I45 premier alinéa

" Tous les principes naturels concernant le tracé d'une frontière ont été rejetés. Les nouvelles frontières ne pouvaient se justifier en aucun des points de vue ethnographique, géographique et économique. Elles créèrent en Europe un état permanent de malaises, de frictions et de mécontentement que s'il n'est pas écarté doit fatalement provoquer une nouvelle guerre."

x x x

Page I57

" Je ne puis me représenter un seul instant que la Grande Bretagne eût pu rester passive, pendant environ vingt ans, tandis que 3.500.000 Britanniques auraient vécu aux frontières de l'Angleterre, sous le joug d'un peuple absolument exécré parlant une langue étrangère et possédant une idéologie nationale complètement différente. Autant que je connais mes compatriotes, ils auraient, très peu d'années après une pareille violence, réagi énergiquement.

x x x

Copie certifiée conforme

Dr. H o r n
avocat

H0870-0063

2855 P.S.

140

C O P I E

- Déchiffrage -

Dép. du Ministère des Aff. Etrangères 16.9.38 18 h 45
Arr. à l'Ambassade 16.9.38 - code secret - chiffré Cito -
feuille No 276o

No 232 du 16.9.38

Cette nuit 150 ressortissants tchécoslovaques, appa tenant au groupe ethnique tchèque, ont été arrêtés en Allemagne. Cette mesure est une réplique à l'arrestation d'Allemands des Sudètes depuis le discours du Fuehrer du 12.9. Prière de relever tout de suite le nombre des Allemands des Sudètes qui ont été arrêtés depuis le 12.9. environ, pour autant que cela sera possible. La Gestapo estime sous réserve que le nombre des personnes arrêtées s'élève à 400. Réponse télégraphique.

WOERMANN

Copie conforme
sig :

Dr HORN
Avocat.

H0870-0064

Doc. No 2854 - P.S.

C O P I E

141

- Déchiffrage -

Dép : Ministère des Aff. Etrangères 17.9. 15 h 20
Arr : à l'Ambassade 17.9. code secret chiffré (2762 - 65)

No 234 du 17

Extrêmement urgent !

I. Je vous prie d'informer le Gouvernement de ce pays de ce qui suit :

(Le Gouvernement du Reich a decidé :

a) de faire arrêter sur le territoire du Reich autant de ressortissants tchécoslovaques appartenant au groupe ethniq tchèque (également de juifs de langue tchèque) qu'il y a eu d'allemands des Sudètes arrêtés en Tchécoslovaquie depuis le commencement de la semaine en cours.

b) au cas où les peines de mort prononcées en vertu de la loi martiale, contre des Allemands des Sudètes seraient suivies d'exécution, un nombre égal de Tchécoslovaques devront être fusillés dans le Reich.

Pour information :

Les mesures indiquées en (a) ont déjà été appliquées en ce sens que 150 ressortissants tchécoslovaques ont déjà été arrêtés. Un traitement convenable a été promis par la Gestapo. Le chargé d'affaires tchécoslovaque a protesté, tout de suite, hier ici, sans en avoir reçu l'ordre, contre ces arrestations. Il lui a été dit qu'il s'agissait de contre-mesures consécutives à l'arrestation d'Allemands des Sudètes.

II. Si des condamnations à mort en vertu de la loi martiale étaient prononcées ou suivis d'exécution là-bas, je vous prie de m'en confirmer la nouvelle immédiatement, au fur et à mesure par téléphone ou télégraphiquement

H0870-0065

141a

III. Comme je vous l'ai déjà communiqué par téléphone je vous prie de me faire connaitre le plus rapidement possible le nombre total des Allemands des Sudètes tués ou blessés au cours des troubles, depuis le 12.9., si possible, avec l'indication des noms, des adresses et des dates (le dernier groupe n'a pas été donné par le Ministère des Aff. Etrangères

WOERMANN

Copie conforme :

Dr Martin HORN
Avocat

H0870-0066

Doc . No 2853 - P.S.

142

C O P I E

- Dechiffrage -

Dép : Ministère des Aff. Etrangères 24.9. 19.05 h....min.
Arr : á l'Ambassade à Prague 24.9. 20.00 h.

Secret - chiffre

Page 2101 / 2102

No 268 du 24 septembre 1938.

D'après des informations qui nous sont parvenues, deux fonctionnaires de la police frontalière allemande, 7 douaniers et 30 cheminots ont été arrêtés par les Tchèques à Lundenburg. Comme mesures de représailles tout le personnel tchèque de Marschegg a été arrêté. Nous sommes prêts à échanger les fonctionnaires tchèques arrêtés contre les fonctionnaires allemand Prière de vous mettre en rapports avec le Gouvernement et de télégraphier le résultat.

WOERMANN

Pour copie conforme :
signé
Dr Martin HORN
Avocat.

H0870-0067

COPIE

Doc N. 2856 - P.S.

DECHIFFRAGE. 145

Dep : Ministere des Aff. Etrangeres 24.9 15.56.h.

Arr. à L' Ambassade de Prague 24.9. 18.00 h.

Secret - code chiffre.

Feuilles 2795 et 2797

No 263 du 24 Sept 1938

un telegramme, no 432 et 435,

L- Ambassadeest autorisée à promettre la réciprocité pour le transfert éventuel jugé nécessaire de 500 à 600 Allemands du Reich par train special.

Je vous charge de fixer avec le Gouvernement de ce pays la ligne de chemin de fer, la ville frontiere et l' heure à laquelle les rapatriés seront remis. Rapport télégraphique.

Confidentiel :

Il n'est naturellement pas question de la remise des otages tchèques arretés ici pour éviter l'exécution de peines de mort éventuelles prononcées par la cour martiale contre des Allemands des Sudètes.

Woermann.

Pour copie conforme :

Dr. Martin Horn
Avocat.

H0870-0068

COPIE

Document n°2788-PS

144

Affaire secrète du Reich

Pol. I. 789 : (IV)

Secret

Compte-rendu

de l'entretien sur les questions des Allemands des Sudètes au Ministère des Affaires Etrangères le 29 mars 1938, à midi.

Les personnalités dont les noms figurent dans la liste annexée ont pris part à cet entretien.

M.le Ministre du Reich a souligné au début la nécessité de garder le secret le plus absolu au sujet du présent entretien et exposa ensuite, tout en se référant aux directives données hier après-midi par le Führer personnellement à Konrad Henlein, qu'il existe avant tout deux questions capitales pour la conduite de la politique du Parti des Allemands des Sudètes.

I) Les Allemands des Sudètes doivent savoir qu'un peuple de 75 millions d'habitants se trouve derrière eux qui ne tolérera plus que le gouvernement tchécoslovaque continue à opprimer les Allemands des Sudètes.

2) Il appartient au Parti des Allemands des Sudètes de soumettre au Gouvernement Tchécoslovaque les exigences qui doivent être satisfaites afin d'obtenir les libertés estimées nécessaires.

A ce sujet M.le Ministre du Reich expose qu'il n'appartient pas au Gouvernement du Reich de donner des suggestions détaillées au sujet des exigences qui doivent être présentées au Gouvernement Tchécoslovaque à Konrad Henlein qui est le Chef formellement reconnu des Allemands des

H0870-0069

145

Sudètes et confirmé à nouveau dans ses fonctions par le Führer. Il s'agirait d'établir un programme d'exigences maxima, dont le but final serait de conférer aux Allemands des Sudètes une liberté complète. Il apparaît dangereux de se contenter prématurément des engagements du Gouvernement tchécoslovaque, qui pourraient d'une part éveiller à l'étranger l'impression qu'une solution a été trouvée et d'autre part ne satisfaire qu'en partie les Allemands des Sudètes eux-mêmes. La prudence est de rigueur également pour la raison que d'après les expériences faites jusqu'ici, on ne peut accorder aucune confiance aux promesses de Benès et d'Hodza. Le but des négociations à conduire par le Parti des Allemands des Sudètes avec le Gouvernement tchécoslovaque devrait être enfin de compte d'éviter l'entrée dans le gouvernement par l'étendue et par la fixation graduelle des exigences à soumettre. Au cours des négociations on doit faire ressortir clairement, que le Parti des Allemands des Sudètes est le seul partenaire du Gouvernement tchécoslovaque pour les négociations et non le Gouvernement du Reich. De son côté, le Gouvernement du Reich doit refuser d'agir en tant que représentant ou médiateur des exigences des Allemands de Sudètes vis-à-vis du Gouvernement tchécoslovaque ou vis-à-vis de Londres ou de Paris. Une des conditions préliminaires, et qui va de soi, c'est que dans les discussions à venir avec le Gouvernement tchécoslovaque, les Allemands des Sudètes soient bien solidement dans les mains de Konrad Henlein , qu'ils gardent leur calme et leur discipline, et qu'ils évitent des imprudences. A ce sujet Konrad Henlein a d'ores et déjà donné des assurances satisfaisantes.

H0870-0070

14-C

Faisant suite à cet exposé général de M.le Ministre du Reich, les exigences du Parti des Allemands des Sudètes à adresser au Gouvernement tchécoslovaque figurant dans l'annéxe ont été discutées et acceptées en principe. En ce qui concerne la collaboration ultérieure, Konrad Henlein a été invité à maintenanir un contact aussi étroit que possible avec M.le Ministre du Reich, avec le Chef du "Volksdeutsche Mittelstelle" ainsi qu'avec l'ambassadeur d'Allemagne à Prague en tant que représentant local de M.le Ministre des Affaires Etrangères. La tâche de l'ambassadeur d'Allemagne à Prague consisterait à appuyer, non à titre officiel, mais dans des conversations de caractère privé avec des hommes d'Etat tchécoslovaques, les exigences du Parti des Allemands des Sudètes comme étant raisonnables, sans exercer une influence directe sur l'étendue des demandes.

Finalement, l'opportunité d'une fusion du Parti des Allemands des Sudètes avec les autres minorités de la Tchécoslovaquie, en particulier avec les Slovaques, a été discutée. M.le Ministre du Reich a décidé qu'il y avait lieu de laisser libre le Parti, de maintenir un contact lâche avec les autres groupes de minorités, dont l'action parallèle pourrait paraître convenable.

Berlin, le 29 mars 1938

(signé) R.

H0870-0071

141

Liste de présence à la conférence relative aux questions concernant les Allemands des Sudètes.

Mardi, le 29 mars 1938, à midi.

Etaient présents :

M.le Ministre du Reich von Ribbentrop, M.le Secrétaire d'Etat von Mackensen, M.le Directeur ministériel Weizsäcker, M.l'Ambassadeur à Prague Eisenlohr, M.l'Ambassadeur Stieve, M.le Conseiller de légation von Twardowski, M.le Conseiller de légation Altenburg, M. le Conseiller de légation Kordt.	Ministère des Affaires Etrangères
S.S.Obergruppenführer Lorenz, M.le Professeur Haushofer	Parti des Allemands des Sudètes

---

Pour copie certifiée conforme :

signé : Dr. Martin Horn
Avocat

H0870-0072

COPIE 3060 P.S.

148

Prague, le I6 mars I938

Ministère des Affaires Etrangères, Berlin

Tel.I.Z. (Procédé Secret)

N°57 du I6 mars

Se référant au décret télégraphié N°30 du I4 mars.

Le renvoi de Frank a eu des effets salutaires. Je me suis expliqué avec Henlein, qui m'avait évité ces temps derniers, et en détail avec Frank et ai obtenu les promesses suivantes.

I) La ligne de conduite de la politique extérieure allemande, transmise par la légation est seule déterminante pour la Politique et la tactique du Parti Sudète allemand (SdP) Sudetendeutsche Partei. Mes instructions doivent être suivies à la lettre.

2) Les discours publics et la Presse seront uniformément orientés en accord avec moi. Le personnel supérieur de la rédaction du "Leit" (Temps) sera réformé.

3) La direction du Parti abandonne la ligne intransigeante suivie jusqu'aujourd'hui et qui aurait pu conduire en fin de compte à des complications politiques, pour adopter une ligne de défense progressive des intérêts des sudètes allemand Les buts doivent chaque fois être établis en accord avec moi o faire l'objet parallélement d'exigences par la voie diplomatiq Les lois de protection du peuple et l'"Autonomie territoriale".

H0870-0073

 149 + 150 ~~148a~~

ne doivent plus être mises au premier plan.

4) Au cas où, avant d'importantes déclarations de programme, il serait nécessaire ou souhaitable d'organiser un entretien de Henlein avec les services de Berlin, il devra êtr sollicité et préparé par la Légation.

5) Toutes les informations du Parti Sudète Allemand (SdP) à des Services allemands passeront par le canal de la Légation.

6) Chaque semaine Henlein prendra contact avec moi et viendra à Prague sur demande à n'importe quel moment.

J'espère de la sorte avoir bien en mains les rênes du Parti Sudète Allemand (SdP), ce qui, en vue de l'évolution à venir, est plus que jamais nécessaire dans l'intérêt de la politique extérieure. Prière d'informer les Ministères intéressés ainsi que les Services intermédiaires, et d'appuyer cette orientation unifiée du Parti Sudète Allemand.

signé : S

2) Gn.Hendle)
v.Halder) Noms
V.Chamier) pas très
Tressaint) lisibles [illegible]
Moericke)

3) Illisible.

Exactitude confirmée
signé Dr.Horn [illegible] :
Avocat

H0870-0074

Document Ri. n° 46

151

C o p i e

Extrait du Recueil

" Documents de la Politique allemande"

Vol. 6 I (p.394)

"Légation de la République Tchécoslovaque à Paris."

N° I075/ confidentiel/39
C/D

Objet : Sens et but de la mission de Lord Runcimanns à Prague

Paris, le 5 Août I938

S e c r e t

Monsieur le Ministre, Massigli estime que l'envoi de Lord Runcimanns à Prague est une bonne chose. Dans un entretien avec l'ambassadeur Corbin (ambassadeur français à Londres) Anthony Eden a déclaré "que, après mûre réflexion, l'envoi de Lord Runcimanns est un acte judicieux car il engagera soi-disant l'Angleterre davantage en Europe Centrale que ce ne fut le cas jusqu'ici. Massigli affirme que les Anglais savent qu'il y aura une guerre, et qu'ils s'efforcent par tous les moyens de la retarder. Il reconnait pleinement que l'envoi de Lord Runcimanns à Prague dans le but d'écarter le conflit implique en soi des dangers pour la Tchécoslovaquie, car, soi-disant pour gagner du temps, Lors Runcimannspourrait susciter des propositions de nature à nuire éventuellement d'une façon inouie a la Tchécoslovaquie .

En plus de cette appréciation de Massigli, je vous fournis d'autres informations extrèmement instructives. Au cours de la récente " Conférence du Blé" à Londres, les Anglais,

H0870-0075

1514

les Dominions, l'Amérique et la France ont eu des entretiens séparés. Le délégué français s'entretint avec les ministres Elliot (ministre de la Santé Publique britannique) et Morrisson (ministre de l'Agriculture britannique) ainsi qu'avec l'éminent expert Sir Arthur Street, qui était au ministère de l'Agriculture et fut chargé d'un poste important dans le ministère de l'Aèronautique.

H0870-0076

Les discours, l'attitude et les négociations de la "factorerie" anglaise laissèrent au délégué français l'impression positive que les Anglais s'intéressent à l'organisation de l'approvisionnement en céréales non pour empêcher le conflit, mais pour en être les vainqueurs. Les ministres, Elliot et Morrison croient tous les deux à l'éventualité du conflit.

Sir Arthur Street dit que dans six mois, l'aviation anglaise sera bien organisée. C'est pour cette raison qu'on s'attache tellement en Angleterre à gagner du temps.

Je communique par la présente ces informations en corrélation avec l'envoi de Lord Runcimann à Prague, en effet, comme je l'ai déjà dit, la question de gagner du temps joue un rôle important, sinon décisif, dans l'envoi de Lord Runcimann à Prague.

Salutations cordiales de votre dévoué,

Osusky e.h.

Monsieur le Dr. Camillo Krofta
Ministre des Affaires Etrangères
Prague."

Pour Copie certifiée conforme

Dr. Martin Horn
avocat.

H0870-0077

Ri-Document No47

C O P I E

153

Extrait du Livre Blanc No 2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No217

DECLARATION COMMUNE DU FUEHRER ET DE MONSIEUR CHAMBERLAIN PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE, MUNICH. 30 SEPTEMBRE 1938.

Nous avons eu aujourd'hui un nouvel entretien et avons été unanimes à constater que la question des rapports anglo-allemand est de toute première importance pour nos deux pays et pour l'Europe.

Nous voyons dans l'Accord signé hier au soir ainsi que dans l'accord naval anglo-allemand des symboles du désir de nos deux peuples de ne plus jamais se faire la guerre.

Nous sommes résolus à traiter également par la méthode de la consultation les autres questions intéressant nos deux pays et à continuer de nous efforcer d'écarter les causes éventuelles de divergences de vues pour contribuer ainsi à assurer la paix européenne.

Adolf Hitler. Néville Chamberlain.

Copie certifiée conforme

signature :

Dr. Martin HORN

Avocat.

H0870-0078

Ri-document No48

C O P I E

154

Extrait du Livre Blanc No 2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre
No218

EXTRAIT DU DISCOURS PRONONCE PAR M.CHAMBERLAIN, PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE, A LA CHAMBRE DES COMMUNES .

3 OCTOBRE 1939

Alin.1 .....Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui estiment comme moi que pareille Déclaration signée du Chancelier allemand et de moi-même est un peu plus qu'une simple manifestation d'intention pie. Dans nos rapports avec d'autres pays tout dépend de la sincérité et de la bonne volonté existant de part et d'autre. Or, je crois que l'une et l'autre existent ici des deux côtés. C'est la raison pour laquelle, à mes yeux, l'importance de cette Déclaration dépasse de beaucoup sa teneur. S'il est une leçon que l'on puisse tirer des événements de ces dernières semaines, c'est bien la constatation qu'une paix durable ne serait être atteinte par notre inertie dans l'attente. Pour l'obtenir, il convient, en effet, de se livrer à d'actifs et positifs efforts.....

Alin.2 Il y a un certain temps déjà que nous nous employons dans ce pays à réaliser un grand programme de réarmement, programme de plus en plus ample qui s'exécute à une cadence de plus en plus accélérée. Que personne ne croie qu'à la suite de la signature de l'Accord conclu à Munich entre les quatre grandes Puissances nous soyons à même de nous permettre de diminuer à l'heure actuelle nos efforts en vue

H0870-0079

de la réalisation de ce programme. Ce pays ne saurait plus jamais désarmer de facon unilatéral.

Copie certifiée conforme

signature :

Dr Martin FORN

Avocat.

H0870-0080

Ri -Document no 49.

COPIE 156 + 157

Extrait du Livre Blanc No 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.
No 220.

DISCOURS PRONONCE PAR M.HORE-BELISHA, SECRETAIRE D'ETAT BRITANNIQUE A LA GUERRE, A MANSION HOUSE, LONDRES. 1o OCTOBRE 1938.

Extrait.

Alinèa 1. .....Il faut cependant faire encore davantage afin de donner à l'Armée territoriale comme ensemble sa force et son efficacité entières.

Alinèa 2 ..... Cette armée avec les modifications appropriées à son caractère particulier doit avoir la meme qualité que notre armée régulière et etre placée sur le meme pied qu'elle. Regardez là actuellement ! Si nominallement elle est repartie en divisions, il lui manque pourtant des unités que possèdent notre armée régulière et le rapport nécessaire entre l'armement et les diverses catégories de troupes fait défaut. Il faut remèdier à ces lacunes.

.....

Alinèa 5. ..... Quant à l'organisation des nouvelles formation les brigades d'infanterie auront à l'avenir 3 bataillons au lieu de 4, comme c'est déjà le cas dans l'armée régulière. En employant le matériel que nous avons, nous pourrons former 9 divisions complètes sur le modèle de l'armée régulière.

Alinèa 6..... Nous avons également prévu la création d'un nombre important de troupes modernes, de complément pour les corps et les armées par exemple des régiments d'arpentages et de géodésie pour l'armée en campagne, des services d'information d'armée et de corps d'armée qui, si la guerre éclatait pourraient occuper aussitot leur place dans les formations. Tout ceci concorde avec l'organisation de notre armée regulière

Copie certifiée conform
Signature:
Dr Martin Horn.
Avocat.

H0870-0081

Ri- Document no 50.

C O P I E

158 + 159

Extrait du Livre Blanc No 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.
no 223.

EXTRAIT DU DISCOURS DE M.WINSTON CHURCHILL,DESTINE A ETRE RADIO-DIFFUSE AUX ETATS-UNIS, 16 Octobre 1938.

Ali. 1. ..... Nous devons armer ! Si notre sincère volonté de paix nous a mis dans une situation désavantageuse nous devons redoubler d'efforts pour y remédier et s'il le faut, savoir à cette fin supporter courageusement la souffrance. Il n'ya aucun doute sur ce point, il nous faut armer.

Ali. 2 La Grande Bretagne renoncera à ses coutumes séculaires et imposera à ses habitants le service national obligatoire. Le peuple britannique inébranlable attendra de pied ferme tout ce qui peut advenir. Mais l'instrument des armes comme le disait le Président Wilson ne suffit pas à lui seul. Nous devons lui adjoindre la puissance des idées.

Alin.3 Il y a des gens qui disent que nous ne devrions pas nous laisser entrainer dans un antagonisme de théories entre le Nazisme et la Démocratie. Mais cet antagonisme existe déjà.

Ali.7 ..... Est-ce là un appel à la guerre ? Je déclare que c'est la seule garantie de paix. La concentration rapide et énergique de toutes les forces pour parer non seulement aux attaques mais aussi aux attaques morales, la froide décision de tous les peuples de langue anglaise et de toutes les grandes et petites Nations qui veulent se joindre à eux, de reconnaitre leur devoir.

Pour copie conforme,
Signature :
Dr Martin HORN.
Avocat.

Ri document no 50.

H0870-0082

Ri-Document no 51.

C O P I E

100 41

Extrait du Livre Blanc No 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 226.

DECLARATION FAITE A LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR SIR KINGSLEY WOOD, SECRETAIRE D'ETAT, A L'AVIATION. 16 NOVEMBRE 193[illegible].

Extrait.

Alin 1. Des négociations avec des représentants de l'industrie canadienne viennent d'aboutir, et des arrangements sont intervenus par suite desquels le Gouvernemen de Sa Majesté dans le Royaume Unis a placé une premiere commande de fabrication d'avion lourds de bombardements. Les fabriques d'avions envisagées se sont engagés en commun et pour les prochaines dix années à mairtenir leur capacité de production afin d'exécuter des commandes ultérieures éventuelles d'un caractère analogue.

Alin.3. En dehors des arrangements convenus pour la fabrication par groupes d'avions lourds de bombardement , des négociations sont poursuivis en cemoment à Londres avec deux sociétés canadienne en vue de la fabrication à Fort William et Vancouver d'avions de combat et de reconnaissance.....

Copie certifiée conforme

signature :

Dr. Martin HORN

Avocat.

H0870-0083

Ri-Document No.52

C O P I E

161

Extrait du Livre Blanc No.2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No.234

L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A LONDRES AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Rapport

Londres, le 9 janvier 1939.

Ali.1 Le Message du Président Roosevelt en date du 4 janvier, dans la première partie duquel il polémise contre les Etats autoritaires, a rencontré un accueil unanime dans l'opinion publique du pays et dans la presse de tous les partis. .....

von Dirksen

Copie certifiée conforme

signature:

Dr Martin HORN

Avocat.

H0870-0084

Ri-Document No.53

C O P I E

162

Extrait du Livre Blanc No.2

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No.237

DISCOURS PRONONCE PAR M. CHAMBERLAIN, PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE, (RADIO-DIFFUSE). 23 JANVIER 1939.

Extrait

Al.1 Ce soir je voudrais vous parler du projet du Gouvernement concernant l'introduction du service national volontaire...

Al.3 C'est un projet qui doit nous rendre prêts pour la guerre. Ceci ne veut pas dire que je crois que la guerre vienne. Vous savez que j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour nous conserver la paix, à nous et à tous les autres.

Al.4 Nous, dans ce pays, nous ne commencerions jamais la guerre. Mais nous ne pourrions etre contraints de prendre part à une guerre que d'autres auraient commencé, où nous pourrions etre attaqués nous-memes, si le Gouvernement de quelqu'autre pays en venait à penser que nous ne pourrions nous défendre efficacement.

.....

Copie certifiée conforme

signature:

Dr Martin HORN

Avocat

H0870-0085

Ri-Document no 55.

C O P I E

163

Extrait du Livre Blanc No 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 221.

L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A PARIS, AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES.

Rapport.

Paris le 12 Octobre 1938.

Alin. 3. ..... J'ai appris de plus que des entretiens d'ordre tactique ne figurent pas au programme de cette visite que le Chef d'Etat Major anglais veut surtout s'informer du niveau technique de l'armée française de l'Air, niveau sur lequel des renseignements très défavorables lui seraient parvenus . Il paraitrait que l'Angleterre aurait également l'intention de détourner la France de poursuivre ses achats aux Etats-Unis et de lui présenter, en échange, des types anglais. Le motif invoqué à l'appui de cette démarche serait que le Commandant Supreme commun désigné en cas de guerre aux deux armées de l'Air serait mieux à meme d'apprécier les missions à confier aux escadrilles françaises.

P.O:

Bräuer.

Copie certifiée conforme

signature

Dr. Martin HORN

Avocat.

Ri document no 55.

H0870-0086

Ri-Document no 56.

C O P I E

Extrait du Livre Blanc no 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre
No 227.

L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A LONDRES AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES:

Telegramme

Londres le 22 Novembre38.

Al.1 .Ainsi.que l'a fait savoir hier à la Chambre des communes le Premier Ministre, il n'est pas prévu de programme fixe pour la visite de Chamberlain et de Lors Halifax à Paris...

Al. 2 ..... Les entretiens conernant la question des armements auront un caractère général car des experts militaires n'y prendront pas part. Des cotes existe le désir de remédier aux défauts qui se sont manifestés lors de la crise de septembre. L'interet principal de l'Angleterre sera dirigé vers le renforcement de l'Armée de l'Air francaise, notamment vers l'augmentation d'avions francais de bombardement, car en général la valeur de combat des forces aériennes francaises est assez faiblement estimée. Vu la situation créee par la disparition de la Tchéco-Slovaquie comme alliée militaire les Francais désirent obtenir une assurance de l'Angleterre au sujet du renforcement de l'envoi éventuel d'un corps d'expédition britannique.....

Dirksen.

Copie certifiée conforme
signature :
Dr Martin HORN.
Avocat.

H0870-0087

Ri-Exhibit No 57

165

C O P I E

Extrait du Livre Blanc No2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre
No228

L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A PARIS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES.

Telegramme.

Paris, le 25 novembre 1938

Alinea 1. Les entretiens franco-anglais qui ont eu lieu hier se sont terminés par la publication d'un communiqué et par des déclarations radio-diffusées des deux Premiers Ministres. On y constate que l'échange politique des deux pays, notamment en ce qui concerne la Défense Nationale et l'action diplomatique.....

Alinea2. .....Du coté francais on a exigé notamment l'assurance d'un fort port d'éxpedition anglais, du coté anglais un notable renforcement de l'Armée de l'Air francaise, des deux cotés la sécurité des lignes de communication des deux empires coloniaux.....

Welczeck

Copie certifiée conforme

Signature:

Dr. Martin HORN

Avocat.

Ri-Document No57.

H0870-0088

Ri-Document No 58.

C O P I E

166

Extrait du Livre Blanc No2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No229.

DISCOURS PRONONCÉ À LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR M.R.S. HUDSON, SECRETAIRE DU DEPARTEMENT BRITANNIQUE POUR LE COMMERCE D'OUTRE-MER: 30 NOVEMBRE 1938.

Extrait

Alinea 3. .....Je m'efforce de vous expliquer que, par de telles méthodes employées dans les pays de cette partie de l'Europe, l'Allemagne obtient une position qui les étouffe, mais par un procédé antiéconomique,.....Divers honorables membres m'ont demandé:" Quelle est la solution à envisager?"

Alinea 4.....Nous avons examiné tous les procédés possibles que nous pourrions appliquer. Le seul moyen consiste à organiser nos industries de facon qu'elles soient en état de s'opposer en formation compacte aux industries allemandes correspondantes, et de leur declarer:" Si vous n'etes pas disposées à mettre un terme à votre facon actuelle de procéder et à conclure un accord par lequel vous vous engagez à vendre vos marchandises à des prix comportant un bénéfice raisonnable, nous vous combattrons avec vos propres moyens."

.....

Copie certifiée conforme

signature

Dr. Martin HORN

Avocat

Ri-Document No58

H0870-0089

Ri-Document no 59.

COPIE

107

Extrait du Livre Blanc No 2.

Documents relatifs a l'histoire des origines des la guerre
No 231.

DISCOURS PRONONCE A LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR M.MALCOLM MacDONALD, SECRETAIRE D'ETAT AUX COLONIES. 7 DECEMBRE 1938.

Extrait.

lin. 1 ..... Je ne crois pas qu'il y ait actuellement dans ce pays le moindre groupe qui soit enclin à confier à n'importe quel autre pays le soin d'aucun des territoires ou des populations pour lesquelles le Gouvernement est responsable comme Puissance coloniale ou de Mandat. Cette conception s'est trouvée exprimée cet apres-midi sur tous les bancs de cette maison ; C-est lá une conception que partage le Gouvernement de Sa Majesté. Nous ne discutons pas cette question nous ne la prenons pas en considération; elle ne forme actuellement aucun objet pour la politique pratique.

.....

Copie certifiée conforme
signature :
Dr. Martin HORN.
Avocat.

H0870-0090

Ri- Document no 60.

C O P I E

168

Extrait du Livre Blanc no 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 232

L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A PARIS AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES.

Rapport

Paris le 10 Decembre 1938.

M! Duff Cooper a fait, le 7 decembre au Theatre des Ambassadeurs une conférence sur " L'Amitié franco-anglaise", et la Paix." l'orateur a souligne dans son argumentation destinée à exiter à la guerre et qui était en tout point dirigée contre l'Allemagne, et meme la foi sous une forme blessante, la nécessité d'une colation franco-anglaise pour défendre les intérets des deux partenaires. Bien que l'Allemagne soit forte les deux peuples ensemble la valent bien et l'issue d'un conflit éventuel ne devrait pas nécessairement etre en faveur de l'Allemagne. Duff Cooper se réjouissait en songeant qu'en cas de conflit l'Amerique serait toujours à l'arrière plan comme grande amie des Démocraties occidentales.

P.O:

Brämer.

Copie certifiée conforme

signature:

Dr Martin HORN

Avocat.

H0870-0091

Ri- Document no 61

C O P I E

109

Extrait du Livre Blanc no 2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 240

DISCOURS PRONONCE PAR M-CHAMBERLAIN PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE A BIRMINGHAM. 28 JANVIER 1939.

Extrait.

Alin 7 ..... Actuellement l'atmosphère est remplie de rumeurs et de suspicisions que l'on ne devrait pas laisser persister. La Paix, en effet, ne peut-etre mise en danger que par une provocation, à laquelle le President des Etats-Unis faisait allusion dans son message de Nouvel An, celle de vouloir dominer le monde par la violence. Ce serait une exigence comme l'a indiqué le President et comme je l'ai déjà déclaré moi-mame , à la quelle les Democraties devraient inévitablement résister.....

Copie certifiée conforme

Signature :

Dr Martin HORN

Avocat.

H0870-0092

Ri-Document No.62

C O P I E

170

Extrait du Livre Blanc No.2.

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No.242

DISCOURS PRONONCE PAR M. CHAMBERLAIN, PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE, A BLACKBURN. 22 FEVRIER 1939.

Extrait

Al.2 Au cours des deux dernier jours, nous avons discuté à la Chambre des Communes les progrès de notre réarmement. Les chiffres en sont vraiment imposants. Peut-etre sont-ils devenus si énormes que le peuple a cessé de pouvoir en saisir l'importance. Je dois pourtant essayér de vous donner une idée de la grandeur et du rythme de notre réarmement à la lumière des frais qu'il a occasionnés.

Al.3 Alors que durant les cinq premières années du Gouvernement national, de 1931 à 1935, les frais de la défense du pays se sont élevés à 114 millions de livres, les dépenses ont atteint 186 millions en 1936 et, en 1937, 265 millions de livres. En 1938 l'évaluation des défenses a atteinte 406 millions de livres et l'évaluation pour la prochaine année financière qui comprend aussi les dépenses pour la défense civile, s'élève déjà brusquement à 580 millions de livres. ....

Al.4 .... Vaisseaux, canons, avions et munitions sortent de nos chantiers et de nos fabriques à une cadence qui va toujours s'accélerant. La situation actuelle, meme comparée à celle d'il y a quelques mois s'est considérablement améliorée ....

H0870-0093

....

A1.6 Et quand nous songeons que ce que nous venons de considérer est du aux efforts de notre pays, et sans la contribution qui pourrait etre apportée, en cas de besoin, par les grands Dominions ou par nos alliés et amis en dehors de l'Empire britannique, nous pouvons avoir le juste sentiment, que, pour citer Shakespeare:

"Quand bien meme le monde entier serait en armes contre nous, nous les vaincrons!"

Copie certifiée conforme
signature:
Dr Martin HORN
Avocat

H0870-0094

Document Ri n° 63

C o p i e

de documents de la Politique allemande Tome 7 I (p.9)

172

1.a. Télégramme adressé le I6 Mars I939 (I) par le Fuehrer au Dr. Tiso, président du Conseil slovaque

J'accuse réception de votre télégramme d'hier et me charge par le présent télégramme de la protection de l'Etat slovaque.

signé : Adolf Hitler

I).....

Le docteur Tiso élu le I4 Mars I939 par le parlement slovaque et qui avait été reçu le I3 par le Fuehrer avec le ministre Dr. Durcansky " en vue de ""pourparlers concernant les questions pendantes ", avait adressé le I5 Mars le télégramme suivant au Feldmaréchal Goering, le Fuehrer ne se trouvant pas à Berlin à cette date:

" Je vous prie de faire connaître au Fuehrer et Chancelier du Reich ce qui suit :

Ayant pleine confiance en vous, Fuehrer et Chancelier de la Grande Allemagne, je mets l'Etat Slovaque sous votre protection. L'Etat slovaque vous prie, de vous charger de cette protection.

signé : Tiso

Pour copie certifiée conforme

Dr. Martin Horn
avocat.

H0870-0095

Document Ri N° 64

C o p i e

113

de documents de la Politique allemande Tome 7 I (p. IO/I2

1.b. Traité du I8/23 Mars I939 concernant les relations de protection entre le Reich et l'Etat Slovaque

Le gouvernement allemand et le gouvernement slovaque après que l'Etat slovaque se fut mis sous la protection du Reich, se sont mis d'accord pour régler les conséquences de cet acte par un traité. A cet effet les plénipotentiaires soussignés des deux pays ont arrêté ce qui suit :

Article I

Le Reich se charge de protéger l'indépendance de l'Etat Slovaque et l'intégrité de son territoire.

.....

Article 4

Par suite de l'état de protection décidé, le gouvernement slovaque mènera sa politique extérieure en étroit accord avec le Gouvernement allemand.

Vienne, le I8 Mars I939

Berlin, le 23 Mars I939

Pour copie certifiée conforme :

Dr. Martin Horn
avocat.

H0870-0096

Document Ri. n° 55

174

C o p i e

de documents de la politique allemande Tome 7 I (p. IO)

I.b. Traité du I8/23 Mars I939 concernant les relations de protection entre le Reich et l'Etat slovaque

Le ministre des Affaires Etrangères slovaque Dr. Duransky, dans son discours du I5.6.I939 devant le comité extérieur du parlement slovaque.

Alinéa 4 " Nous avons pleine conscience de ce qu'il n'y aurait pas eu d'obstacle à l'annexion de la Slovaquie par l'Allemagne, si cette dernière en avait décidé ainsi. Si elle ne l'a pas fait, elle a prouvé une fois de plus qu'elle ne poursuit pas le but de mettre les petits peuples sous son joug, de les dénationaliser, de les opprimer ou même de les ruiner, comme les puissances s'efforcent de l'affirmer parce qu'elles voient dans l'Allemagne un danger pour leurs positions et leurs intérêts. Non seulement l'Allemagne n'a pas annexé la Slovaquie, mais elle s'est au contraire chargé de la protection de ses frontières et de son indépendance politique. Nous savons apprécier cet acte, car le passé tout récent nous a convaincu que de toutes les garanties, seule la garantie allemande pouvait avoir la plus grande signification. Ce qui est exact, c'est que l'Allemagne a non seulement pris une attitude favorable envers l'Etat slovaque du point de vue politique, mais qu'elle nous a favorisés aussi du point de vue économique, de façon à surmonter plus facilement et plus rapidement les difficultés du début, ce qui était très important pour l'affirmation de notre indépendance.

Pour copie certifiée conforme :

Dr Martin Horn
avocat.

H0870-0097

Ri- Document no 66

Extrait du Livre Blanc no 2. 175

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 260.

L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A LONDRES AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES:

Télegramme

Londres le 15 mars 1939

J'ai remis cet-après midi le texte de l'Accord à Lord Halifax en lui faisant les communications prescrites.

J'ai signalé alors la situation intolérable qui s'est développée dans ces derniers temps en territoire tchèque à la suite des persécutions dont les allemands sont victimes et, de la carence générale des pouvoirs publics. J'ai fait remarquer en outre que les relations germano-tchèques, à cause de l'attitude déloyale et rétive de la majeure partie de la bureaucratie tchèque s'étaient aggravées sans cesse au cours du mois dernier. Par conséquent, ai-je ajouté, lorsque le conflit de Prague avec la Slovaquie éclata la semaine passée, son contre-coup sur la population allemande du territoire tchèque fut inevitable.

Halifax exprima ses regrets que les évenements des jours derniers eussent causé de nouveaux désordres, des troubles et interrompus l'apaisement géneral qui commencait à se faire sentir. A présent nos intentions sont redevenus incertaines. Pour le moment il n'est plus possible que le Ministre du Commerce se rende à Berlin et que l'on songe à régler les questions économiques d'ordre générales, dont les premières négociations avaient ouvert de si heureuses perspectives. Les relations germano-anglaises ont sérieusement rétrogradé .

H0870-0098

J'ai répondu au Ministre des Affaires Etrangères que les évenements des jours derniers n'étaient, , en fin de compte que la conséquense inévitable de la création d'un Etat impossible , à savoir de la Tchécoslovaquie , par les Puissances de Versailles. . La solution cherchée a Munich a été remise en cause par l'attitude anti-constitutionelle du Gouvernement de Prague enversla Slovaquie. La tournure qu'a prise le conflit avec la Slovaquie , les persécutions dont les Allemands sont victimes et l'anarchie qui a commencé à se manifester en territoire tchèque ont précipité alors la marche des évenements. Les négociations que le Führer eut avec M.Hacha, Président de la République Tchèque ont abouti au réglement contractuel des rapports des deux pays, arrangements dont communication bien d'etre faite au Gouvernement britannique. Quoi qu'il en soit, il n'existe aucune relation entre ces évenements et les pourparlers engagés entre l'Allemagne et l'Angleterre pour régler leurs rapports économiques. Il est singulier que, à chaque action de l'Allemagne une vague d'indignation déferle sur toute l'Angleterre, tandis que lors de l'occupation de Franckfort et de Dusseldorf, qui eut lieu en pleine paix, aucune protestation ne s'était fait entendre. Finalement Halifax posa quelques questions d'ordre générales sur la forme que prendra le statut futur ; j'y ai répondu dans la mesure du possible.

Dirksen

Copie certifiée conforme

Signature :

Dr Martin HORN

Avocat.

H0870-0099

Ri-Document no 67

Extrait du Livre Blanc no 2. 177

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre.

No 259

L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A LONDRES AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES:

Rapport

Londres le 16 mars 1939.

Dans la séance du 15 mars de la Chambre des Communes, le Premier Ministre donna d'abord un bref apercu objectif de l'évolution des affiares tchécoslovaques depuis le 10 du mois courant, telle qu'elle résulte des rapports dont ils disposent sur cette matière.

..... A notre avis la situation s'est modifiée du tout au tout depuis que la Diete slovaque a proclamée l'indépendance de la Slovaquie. Cette proclamation a eut pour effet de démembrer sous l'action des forces intérieure l'Etat dont nous comptions garantir les frontières, et ainsi de mettre fin à l'existence dudit Etat. En conséquense la situation que M. le Secretaire d'Etat pour les Dominions a décrite et que nous avons toujours considéré comme seulement passagère, a cessé d'exister et le Gouvernement de Sa Majesté ne peut donc se considérer plus longtemps comme tenu par cette obligation.

..... P. O

von Selzam

Copie certifiée conforme

Signature :

Dr Martin HORN

Avocat.

H0870-0100

Doc.Ri No 68

COPIE

170

118 + 179

Extrait du livre Blanc II

N°269

Discours du Premier -inistre Chamberlain à Birmingham, le I7 mars I939.

Extrait. (Traduction)

.....Mercredi dernier, nous avons eu à la Chambre des Communes un débat à ce sujet. C'était le jour où les troupes allemandes entraient en Tchéco-Slovaquie et nous tous, mais particulièrement le Gouvernement, nous nous trouvions désavantagés par le fait que nous ne possédions que des informations partielles, dont un grand nombre n'avaient pas de caractère officiel. Nous n'avions pas eu le temps de les examiner méthodiquement, encore moins le temps de nous former une opinion réfléchie. Aussi, forcément, parlant au nom du Gouvernement avec toute la responsabilité qui s'attache à cette fonction, me trouvai-je obligé à m'en tenir à un exposé restreint et prudent, à la suite duquel, au moment même, il me paraissait impossible de présenter autre chose qu'un bref commentaire. Et peut-être, tout naturellement, cette déclaration un peu froide et objective a-t-elle produit une impression fausse. Certaines personnes ont cru que, parce que je parlais avec calme, parce que je laissais peu de place à l'expression des sentiments, mes collègues et moi n'étions pas très émus par l'évènement. J'espère corriger cette erreur ce soir.....

.....Je n'ai vraiment pas besoin de défendre mes visites en Allemagne, l'automne dernier, car quel autre choix s'offrait-il ? Rien de ce que nous aurions pu faire alors, rien de ce qu'auraient pu faire la France ou la Russie n'aurait eu la moindre chance de sauver la Tchéco-Slovaquie de l'invasion et de la destruction. A supposer même que nous ayons fait ensuite la guerre à l'Allemagne pour la châtier de ses actes et qu'après les pertes effroyables qu'auraient subies tous les participants à la guerre, nous ayons été victorieux, en fin de compte, nous n'aurions jamais été à même de reconstituer la Tchéco-Slovaquie, telle que l'avait faite le Traité de Versailles.

.....L'Allemagne, sous son régime actuel, a procuré au monde une série de surprises désagréables. La Rhénanie, L'Anschluss, l'annexion du territoire des Sudètes, tout cela a scandalisé et bravé l'opinion publique dans le monde entier. Pourtant, quelque objection que nous pussions avoir aux méthodes employées dans chaque cas, il y avait quelque chose à dire, tant en raison des affinités raciales que de justes revendications trop longtemps repoussées, il y avait, je le répète, quelque chose à dire en faveur de la nécessité d'un changement à apporter à la situation.

.....Mais les évènements qui se sont produits cette semaine paraissent se ranger dans une catégorie différente. Et ils doivent nous obliger tous à nous demander : "Ceci est-il la fin d'une ancienne aventure ? Ou est-ce le commencement d'une nouvelle ?" "Est-ce la dernière attaque contre un petit Etat? Ou sera-t-elle suivie par d'autres? Ceci est-il, en fait, un pas dans la direction d'une tentative pour dominer le monde par la force? "

.....

H0870-0101

.....Ce sont des questions graves et sérieuses. Je ne vais pas y répondre ce soir. Mais je suis certain qu'elles provoqueront un grave et sérieux examen de la part non seulement de l'Allemagne, mais d'autres aussi, peut-être même au delà des limites de l'Europe. Dés à présent, il y a des indications que le processus a commencé, et il est évident que, selon toute vraisemblance, il va maintenant s'accélérer.

Nous-mêmes, naturellement, nous nous tournerons d'abord vers ceux qui font partie avec nous du Commonwealth Britannique et vers la France, à qui nous sommes si étroitement liés. Et je ne doute pas que d'autres aussi, sachant que nous ne nous désintéressons pas de ce qui se passe dans l'Europe du Sud-Est, souhaiteront recevoir nos conseils et avoir notre avis.

Dans notre pays même, nous devons tous considérer la situation avec le sentiment des responsabilités qu'exige sa gravité. Rien ne doit être exclu de cet examen qui intéresse la sécurité nationale. Tous les aspects de notre vie nationale doivent être considérés de nouveau, et sous cet angle.

Pour copie certifiée conforme

Dr.Horn
Avocat

H0870-0102

Ri-Document No 69

C O P I E

Extrait du Livre Blanc No 2 : 181

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre

No 263

L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A LONDRES AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Rapport

Londres, le 18 Mars 1939

L'évolution et l'état actuel de la crise politique dans les rapports germano-anglais à la suite des derniers évènements survenus dans l'ancienne Tchéco-Slovaquie peuvent se résumer comme suit :

Le premier jour, conformément à l'attitude du Gouvernement la presse, elle aussi, s'est encore montrée réservée, évitant de prendre parti; seuls les journaux germanophobes de longue date continuait leur campagne agressive.

Depuis le mercredi 15 mars, la disposition des esprits a visiblement empiré. Les partisans de la manière forte dans le sein du Cabinet, tout particulièrement Lord Halifax qui a tout à fait cédé à l'influence du Foreign Office l'ont emporté.

Avant tout, les amis et les adversaires de M. Chamberlain ont compris que la position du Premier Ministre, lui-meme, était sérieusement compromise. On le considérait comme le représentant de la politique de Munich, comme le partisan d'une conciliation avec l'Allemagne, à laquelle on arriverait

H0870-0103

par des entretiens basés sur une confiance réciproque. Peu de jours auparavant, il avait fait à la presse des déclarations optimistes quant à l'apaisement de la situation internationale et l'amélioration de la situation économique. Le public attendait d'heureuses et importantes conséquences de la visite projetée par Stanley à Berlin.

Ces espoirs, pensait-on, s'étaient évanouis. La déclaration faite par M. Chamberlain à la Chambre des Communes était critiquée comme manquant de fermeté. Ses adversaires ont repris courage. C'est ce qui explique le ton agressif du discours de Birmingham.

On ne sait pas encore quelles conséquences pratiques à l'égard de l'Allemagne le Gouvernement anglais tirera des évènements tchéco-slovaques. La discussion qui a lieu au sein du Cabinet et en rapport avec les Gouvernements amis dure encore. Le contraste qui se fait jour entre les tendances modérées et les tendances radicales devient de plus en plus évident. Les membres du Parlement profitent du week-end pour voyager et se former une opinion sur l'état des esprits dans leurs circonscriptions électorales. L'opinion publique est encore en voie de formation, elle n'en est pas encore arrivée à des décisions définitives. Les faits et considérations suivants pourront servir d'indices pour présumer le point de vue du Gouvernement anglais:

La position de M. Chamberlain s'est consolidée à la suite de son discours de Birmingham, quoique l'opposition dirigée par Eden et Churchill, opposition qui, à présent, fait semblant

H0870-0104

d'etre loyale, ait beaucoup gagné d'influence. 182

Croyant pouvoir constater que la méthode des entretiens amicaux a échoué, l'Angleterre essaiera maintenant de " ramener l'Allemagne à la raison " en recourant à une action énergique, en élevant des obstacles, en se refusant à toute conciliation, par exemple dans le domaine économique.

Dans ce sens, on constate, dès à présent, une recrudescence d'activité internationale se manifestant par une prise de contact avec la France, les Etats-Unis, l'URSS et les Etats balkaniques. Il n'est pas encore possible de savoir si ces entretiens auront pour but une nouvelle et solide coalition contre l'Allemagne ou simplement des mesures à prendre en cas d'initiatives ultérieures de l'Allemagne contre d'autres Etats tels que la Roumanie et la Pologne.

von Dirksen.

Copie certifiée conforme
Signature : Dr. Martin HORN
Avocat.

H0870-0105

Document Ri. N°70

193

Publication de l'Institut allemand pour l'étude de la politique étrangère

Tome III

Le diktat de Versailles

publié par le Professeur Fritz Berber

Décision de la conférence des Ambassadeurs au sujet de Memel à la date du 16/2/1923

Document N°272, Page 763.

L'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, en commun avec les Etats-Unis d'Amérique en tant que puissances signataires alliées et associées du traité de paix signé à Versailles le 28 Juin 1919,

=Vu les ordonnances du paragraphe X "Memel", article 99 du traité sus-nommé :

.....les puissances ci-dessus décident de remettre à la Lithuanie la souveraineté sur le territoire de Memel, avec les conditions suivantes :

1. Renoncement en faveur de la Lithuanie, à tous les droits et prétentions sur le territoire délimité par l'article 99 du traité de Versailles du 28 Juin 1919,

2. Création d'un gouvernement autonome et d'un organe représentant le peuple à Memel.....

signé : Poincaré

Pour copie certifiée conforme

Dr. Martin HORN
Avocat.

Je soussigné MAX PUNCH certifie connaitre parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du document Ri.70.

le 20 Mars 1946
Le Chef de la Section X

MAX PUNCH

H0870-0106

Document Ri. Nº.71

184

C o p i e

de documents de la politique allemande Tome 7 II (P.545/548)

99 a Traité germano-lithuanien du 22 Mars 1939 concernant la réunion du territoire de Memel au Reich

Le Chancelier du Reich et le Président de la république lithuanienne ont décidé de régler par un traité d'Etat la réunion du territoire de Memel au Reich, de donner une solution aux questions pendantes entre l'Allemagne et la Lithuanie et d'ouvrir ainsi la voie au développement amical des relations entre les deux pays.

A cet effet, ont été nommés plénipotentiaires : Monsieur Joachim von Ribbentrop, Ministre des Affaires étrangères allemand, par le Chancelier du Reich, Monsieur Juozas Urbsys, Ministre des Affaire étrangères, et Monsieur Kazys Skirpa, Ministre de Lithuanie à Berlin, par le Président de la république lithuanienne, qui après échange de leurs pleins pouvoirs en bonne et due forme, ont décidé ce qui suit :

Article 1.

Le territoire de Memel séparé du Reich par le traité de Versailles sera réuni au Reich avec effet de ce jour.

Article 2.

Le territoire de Memel sera immédiatement évacué par les forces de l'armée et de la police lithuaniennes. Le Gouvernement lithuanien veillera à ce que le territoire soit laissé en bon état au cours de l'évacuation. Les deux parties nommeront des commissaires si besoin en est, qui devront exécuter la remise des administrations ne se trouvant pas entre les mains des autorités autonomes du territoire de Memel.

H0870-0107

Le réglement des autres problèmes créés par le changement de gouvernement, surtout les problèmes économiques et financiers, le problème des fonctionnaires et des nationalités, est réservé à un accord spécial .

Article 3.

Afin de tenir compte des bésoins économiques de la Lithuanie, une zone de port-franc sera constituée à Memel pour la Lithuanie. Les détails seraient spécialement réglés d'après les principes directeurs de l'annexe jointe à ce traité.

Article 4.

Afin de renforcer leur décision d'assurer un développement amical des relations entre l'Allemagne et la Lithuanie, les deux parties contractantes s'engagent à ne pas employer la force l'une contre l'autre et à ne pas favoriser l'emploi de la force par un troisième pays entre l'un deux.

Article 5.

Le traité entre en vigueur au moment de la signature.

En foi de quoi les plénipotentiaires des deux pays ont signé ce traité.

Original dressé en double exemplaire en langue allemande et lithuanienne.

Berlin, le 22 Mars 1939

Joachim von Ribbentrop J. Urbsys K. Skirpa

Pour copie certifiée conforme :

Dr. Martin Horn
Avocat.

Je soussigné MAX PUNCH certifie connaitre parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du document Ri. 71.

le 20 Mars 1946
le Chef de la Section X

MAX PUNCH

H0870-0108

185

Je soussigné MAX PUNCH certifie connaitre parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte du livre III des documents " Ribbentrop".

le 27 Mars 1946

Le Chef de la Section X

MAX PUNCH

H0870-0109

Ri-Exhibit No:72

C O P I E

186

Extrait du Livre Blanc

Documents relatifs a l'histoire des origines de la guerre
No2 (Pages 3/4)

EXTRAIT DES REMARQUES DE LA DELEGATION ALLEMANDE A LA CONFERENCE DE LA PAIX RELATIVEMENT AUX CONDITIONS DE PAIX .
29 MAI 1919 -

.....La réglementation prévue par les articles 27 et 28 des questions territoriales à l'Est, attribue à l'Etat polonais des fractions plus ou moins grandes des provinces prussiennes de Prusse orientale et de Prusse occidentale, de Pomé - ranie, de Posnanie et de Silésie, fractions qui ne sont pas habitées par une population incontestablement polonaise. Sans tenir compte de l'ethnographie, on adjuge a la Pologne de nombreuses villes allemandes, d'immenses contrées purement germaniques, tout simplement pour qu'elle ait le bénéfice de frontieres militaires favorables contre l'Allemagne ou d'importants noeuds ferroviaires. On accorde maintenant sans distinction à la Pologne des territoires qui en ont été détachés au cours des siècles ou sur lesquels elle n'a jamais exercé un droit de souveraineté. Aussi, l'adoption de la réglementation proposée constituerait-elle un acte de violence à l'égard de grands territoires incontestablement allemands. Pareille réglementation serait, en outre, en contradiction avec les principes de Wilson aux termes desquels dans le reglement des questions mationales il convient d'éviter "de créer de nouveaux éléments de discorde et d'antagonisme ou de perpétuer des éléments de ce genre, qui, les uns et les autres, troubleraient, vraisemblablement, à la longue la paix de l'Europe et, par conséquent, celle de l'univers".

Copie certifiée conforme:
Signature : Dr.Martin HORN
avocat.

H0870-0110

Ri-Exhibit No73

C O P I E

181

Extrait du Livre Blanc

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre
No13- page 28

EXTRAIT DES REMARQUES DE LA DELEGATION ALLEMANDE A LA CONFERENCE DE LA PAIX RELATIVEMENT AUX CONDITIONS DE PAIX.
29 MAI 1919

.....En particulier l'abandon exigé par les articles 100 a 108 de la ville hanséatique purement allemande de Dantzig et de ses environs, également purement allemands, est en opposition absolue avec toutes les assurances contenues dans les déclarations du Président Wilson. D'après le recensement du 1er décembre 1910, Dantzig accusait une minorité infime de 3,5 pour cent parlant polonais, les chiffres de même nature étant respectivement de 1 pour cent pour le district "Danziger Niederung" et de 3 pour cent pour le district de Marienburg: et même le district "Danziger Hohe" n'atteignait que 11 pour cent. Les Polonais eux-mêmes ne contestent pas sérieusement que Dantzig n'ait toujours présenté un caractere germanique, La tentative de faire de Dantzig une Ville Libre, de remettre le régime de son trafic et la représentation extérieure de ses droits à l'Etat polonais, aboutirait à une vive résistance et à la création à l'Est d'un état de guerre permanent. En outre, des mesures économiques ont été prises de telle maniére que tout trafic de Dantzig avec l'Allemagne se trouve rendu extrêmement difficile -manifestement en vue de polonniser au cours des temps par une pression économique ce territoire purement allemand. Aussi le Gouvernement du Reich doit-il refuser de se prêter à la violence que l'on veut faire à

H0870-0111

Dantzig au point de vue national et exiger que Dantzig et ses environs soient laissés a l'Allemagne.....

Copie certifiée conforme

signature :

dr. Martin HORN

avocat.

H0870-0112

Ri-Exhibit No74

C O P I E

188

Extrait du Livre Blanc

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre
No3 (pages 4/5)

LE PRESIDENT DU CONSEIL SUPREME DES PRINCIPALES PUISSANCES ALLIEES ET ASSOCIEES CLEMENCEAU AU PRESIDENT DU CONSEIL POLONAIS, M.PADEREWSKI. (extrait)

Paris, le 24 juin 1919.

.....Au nom du Conseil Suprême des Principales Puissances alliées et associées, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, sous sa forme définitive, le texte du Traité, qu'en vertu de l'article 93 du Traité avec l'Allemagne il sera demandé à la Pologne de signer, à l'occasion de la confirmation de la reconnaissance de la Pologne comme Etat indépendant, et du transfert qui lui est fait des territoires compris dans l'ancien Empire allemand, qui lui sont assignés par ledit Traité.

.....A ce sujet, il me faut également rappeler à votre attention le fait que c'est aux efforts et aux sacrifices des Puissances au nom desquelles je m'adresse à vous, que la nation polonaise doit d'avoir recouvré son indépendance, C'est grâce à leur décision que la souveraineté polonaise est en voie d'être rétablie sur les territoires en question et que les habitants de ces territoires sont en voie d'être incorporés à la nation polonaise. C'est de l'appui que les ressources de ces Puissances vont apporter a la Société des Nations que la Pologne dépendra largement, à l'avenir, pour pouvoir posséder ces territoires en toute sécurité. De là vient donc pour ces Puissances l'obligation, à laquelle elles ne sauraient se soustraire d'assurer dans la forme la plus

H0870-0113

durable et la plus solennelle les garanties de certains droits essentiels qui donneront aux habitants une protection nécessaire, quels que soient les changements qui puissent se produire dans la constitution intérieure de l'Etat polonais.

.....C'est pour répondre à cette obligation que la clause 93 a été insérée dans le Traité de Paix avec l'Allemagne.

.....C'est une situation nouvelle que les Puissances ont maintenant à considérer, et l'expérience a démontré que de nouvelles dispositions sont nécessaires. Les territoires que l'on transfère actuellement à la Pologne et à d'autres Etats comprennent inévitablement une importante population parlant des langues et appartenant à des races différentes de celles de la population à laquelle ils vont être incorporés. Malheureusement, les races ont été divisées par de longues années d'âpre hostilité. On croit que ces populations s'accoutumeront plus facilement à leur nouvelle situation si, dès le début, elles savent qu'elles sont assurées d'être protégées et garanties d'une manière effctive contre tout risque de traitement injuste ou d'oppression. Le simple fait de savoir que ces garanties existent facilitera, on l'espère, pratiquement la réconciliation désirée de tous, et en fait contribuera à empêcher qu'il devienne nécessaire de l'imposer par la force.

Quant aux clauses individuelles du présent Traité, l'article 2 garantit à tous les habitants les droits élémentaires qui sont, en fait, assurés dans tout Etat civilisé.

Les clauses 3 à 6 visent à assurer à toute personne résidant réélement dans les territoires transférés sous la souveraineté polonaise tous les privilèges afférant à la qualité

H0870-0114

de citoyen. Les articles 7 et 8, conformément aux précédents, stipulent qu'il ne sera fait aucune différence de traitement au préjudice des citoyens polonais qui, par leur religion, leur langue, ou leur race, diffèrent de la grande masse de la population polonaise. Nous croyons savoir que, loin d'élever aucune objection sur le fond de ces articles, le Gouvernement polonais a déja, de lui même, déclaré sa ferme intention de faire des principes fondamentaux qui y sont exprimés les fondements de ses institutions.

Les articles qui suivent ont un caractère quelque peu différent en ce sens qu'ils accordent plus de privilèges particuliers à certains groupes de ces minorités.....

Copie certifiée conforme

Signature :

Dr.Martin HORN

avocat.

H0870-0115

Ri-Exhibit No75

C O P I E

191

Extrait du Livre Blanc

Documents relatifs à l'histoire des origines de la guerre
No4- (pages 5/7)

TRAITE CONCLU ENTRE LES PRINCIPALES PUISSANCES ALLIEES ET ASSOCIEES ET LA POLOGNE, VERSAILLES, LE 28 JUIN 1919.

(Extrait)

Article 1

La Pologne s'engage à ce que les stipulations contenues dans les articles 2 à 8 du présent Chapitre soient reconnues comme lois fondamentales, à ce qu'aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne soient en contradiction ou en opposition avec ces stipulations et à ce qu'aucune loi, aucun règlement ni aucune action officielle ne prévalent contre elles.

Article 2

Le Gouvernement polonais s'engage à accorder à tous les habitants pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté sans distinction de naissance, de nationalité, de language, de race ou de religion.

Tous les habitants de la Pologne auront droit au libre exercice, tant public que privé, de toute foi, religion ou croyance, dont la pratique ne sera pas incompatible avec l'ordre public et les bonnes moeurs.

Article 7

Tous les ressortissants polonais seront égaux devant la loi et jouiront des mêmes droits civils et politiques sans distinction de race, de language ou de religion.

H0870-0116

La différence de religion, de croyance ou de confession ne devra nuire à aucun ressortissant polonais en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, notamment pour l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries.

Il ne sera édicté aucune restriction contre le libre usage par tout ressortissant polonais d'une langue quelconque, soit dans les relations privées ou de commerce, soit en matière de religion, de presse, ou de publications de toute nature, soit dans les réunions publiques.

Nonobstant l'établissement par le Gouvernement polonais d'un language officiel, des facilités appropriées seront données aux ressortissants polonais de langue autre que le polonais, pour l'usage de leur langue, soit oralement, soit par écrit devant les tribunaux.

Article 8

Les ressortissants polonais, appartenant à des minorités ethniques, de religion ou de langue, jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres ressortissants polonais. Ils auront notamment un droit égal à créer, diriger et contrôler à leurs frais des institutions charitables, religieuses ou sociales, des écoles et autres établissements d'éducation, avec le droit d'y faire librement usage de leur propre langue et d'y exercer librement leur religion.

Article 9

Jan.1 En matière d'enseignement public, le Gouvernement polonais accordera dans les villes et districts ou réside une proportion considérable de ressortissants polonais de langue autre que la langue polonaise, des facilités appropriées pour assurer que

H0870-0117

dans les écoles primaires, l'instruction sera donnée dans leur propre langue aux enfants de ces ressortissants polonais. Cette stipulation n'empêchera pas le Gouvernement polonais de rendre obligatoire l'enseignement de la langue polonaise dans lesdites écoles.

.....

Article 12

1in1 La Pologne agrée que, dans la mesure où les stipulations des articles précédents affectent des personnes appartenant à des minorités de race, de religion ou de langue, ces stipulations constituent des obligations d'intérêt international et seront placés sous la garantie de la Société des Nations. Elles ne pourront être modifiées sans l'assentiment de la majorité du Conseil de la Société des Nations. Les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon s'engagent à ne pas refuser leur assentiment à toute modification desdits articles, qui serait consentie en dûe forme par une majorité du Conseil de la Société des Nations.

1in.3 La Pologne agrée en outre qu'en cas de divergence d'opinion, sur des questions de droit ou de fait concernant ces articles, entre le Gouvernement polonais et l'une quelconque des Principales Puissances alliées et associées ou toute autre Puissance, Membre du Conseil de la Société des Nations, cette divergence sera considérée comme un différend, ayant un caractère international selon les termes de l'article 14 du Pacte de la Société des Nations. Le Gouvernement polonais agrée que tout différend de ce genre sera, si l'autre partie le demande, déféré à la Cour permanente de Justice. La décision de la Cour permanente sera sans appel et aura la même force et valeur qu'une décision rendue en vertu

H0870-0118

de l'article 13 du Pacte.

194 ~~192~~

Copie certifiée conforme

Signature :

Dr. Martin HORN

avocat.